Vol.11, n°1, août 2011

ultimatum

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE

SEUL-E FACE À TES FRAIS ?

ENSEMBLE, BLOQUONS LA HAUSSE !

DOSSIER SUR LA HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ
pages 7 à 15

Soulèvements populaires dans le monde.
pages 17-20.

RASSEMBLEMENT NATIONAL ÉTUDIANT

Vers un front commun étudiant ?

HERMAN GOULET-OUELLET, ÉTUDIANT EN SCIENCES INFORMATIQUES ET MATHÉMATIQUES

L'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) tenait, les 7 et 8 mai derniers, un Rassemblement National Étudiant à l'Université Laval. Regroupant une soixantaine de délégations, cette rencontre a permis de poser les bases d'une collaboration entre des associations aux positions et stratégies divergentes. L'objectif : faire front commun contre la hausse des frais de scolarité.

UN RASSEMBLEMENT NON-PARTISAN

Les différents exécutifs des regroupements étudiants nationaux, soit l'ASSÉ, la Fédération Étudiante Collégiale du Québec (FECQ), la Fédération Étudiante Universitaire du Québec (FEUQ) ainsi que la Table de Concertation Étudiante du Québec (TaCEQ) étaient réunis pour une rare fois. Cependant, ils se sont effacés dans les débats, « afin de laisser la parole à ceux et celles à qui il revient de construire le mouvement de protestation : les associations étudiantes [locales] du Québec »[1].

Même s'il s'agissait bien d'un événement non-partisan, aucune délégation ne semblait oublier son appartenance nationale et les positions politiques qui lui sont associées. Ces divergences ont donné le ton au rassemblement, et risqueront aussi d'être au centre de la campagne à venir.

TROIS CONDITIONS POUR UNE SOLIDARITÉ NATIONALE

Le point central de la rencontre fut l'adoption d'une « entente minimale » contenant trois clauses visant à bâtir un mouvement national uni, solidaire et démocratique.

La clause la plus consensuelle fut celle dite de « non-dénonciation ». Lors de grèves ultérieures, il est arrivé que des associations étudiantes dénoncent publiquement les actions des autres associations. Cette clause permet d'éviter ce type de comportements, qui mine la confiance nécessaire à un mouvement de masse. Le vote a été fort: 50 délégations pour, 5 délégations contre.

LE POINT CENTRAL DE LA RENCONTRE FUT L'ADOPTION D'UNE « ENTENTE MINIMALE » CONTENANT TROIS CLAUSES VISANT À BÂTIR UN MOUVEMENT NATIONAL UNI, SOLIDAIRE ET DÉMOCRATIQUE.

PHOTO : COLLECTIF ANARCHISTE LA NUIT

Mais la résolution la plus importante reste sans aucun doute la « clause de solidarité », aussi adoptée à forte majorité (43 pour, 7 contre). Une phrase la résume bien: « T'en coules un, on plonge ! »[2] Pas question de négocier avec le gouvernement si une association est exclue des pourparlers. Cette clause vise à éviter des scénarios comme celui de la grève générale de 2005. Lors de ce mouvement d'une ampleur sans précédent, la FECQ et

Suite à la page 2

AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE

Coupures dans les cégeps : l'équilibre à tout prix

MARIE-DANIELLE LAROCQUE, ÉTUDIANTE EN TECHNIQUE DE TRAVAIL SOCIAL

La ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, imposait en mai dernier de façon impromptue des compressions budgétaires de l'ordre de 145 millions de dollars aux cégeps et commissions scolaires du Québec. Concrètement, les cégeps auront un manque à gagner de 35,5 millions, alors que les commissions scolaires seront coupées de 110 millions au nom de l'équilibre budgétaire[1]. Rappelons que le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a déjà forcé les cégeps à réduire leurs dépenses suite au dépôt du budget 2010-2011 et de la loi 100. Line Beauchamp a le culot de dire que les compressions budgétaires n'affecteront pas directement les services aux élèves… Est-ce vraiment le cas ?

DEUX ATTITUDES FACE AU GOUVERNEMENT

D'un côté, le gouvernement augmente de 4% le budget consacré aux cégeps; de l'autre, il décide subitement de couper 35,5 millions de dollars à leur financement, soit plus de la moitié de cette hausse. Alors que la Fédération des cégeps adopte une attitude de négociation, les commissions scolaires confrontent et résistent. Au moment d'écrire ces lignes, des parents siégeant sur le conseil d'établissement de l'école des Petits-Explorateurs de Longueuil lancent une campagne de pétition et adoptent des budgets déficitaires, même si cela va à l'encontre de la loi [3].

ALORS QUE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS ADOPTE UNE ATTITUDE DE NÉGOCIATION DEVANT LES COUPURES, LES COMMISSIONS SCOLAIRES CONFRONTENT ET RÉSISTENT.

L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE AU DÉTRIMENT DE LA QUALITÉ DES SERVICES

Une dizaine de syndicats et d'associations étudiantes ont dénoncé ces coupes (voir encadré en page 3). Lorsqu'un cégep décide de réduire ses dépenses administratives, il ne peut qu'amputer les services à la population étudiante. Il puise souvent dans des budgets spéciaux servant, par exemple, à l'aide pour les étudiants et étudiantes qui ont des troubles d'apprentissage ou des limitations fonctionnelles. Il peut réduire le nombre de responsables à l'aide pédagogique individuelle (API) ou encore refuser d'acheter du nouveau matériel. Il peut encore refiler la facture directement aux étudiants et étudiantes par le biais de frais afférents en tout genre. Depuis environ 15 ans, les cégeps ont aussi recours à la sous-traitance pour divers services qui étaient autrefois dispensés par le personnel de soutien pour économiser. En faisant un parallèle avec le milieu universitaire, on peut affirmer que ces coupures imposées aux cégeps sont les premiers pas vers une privatisation du réseau collégial.

Suite à la page 3

Dans ce numéro...

Vers un front commun étudiant ? p.1

Coupures dans les cégeps : l'équilibre à tout prix p.1

Nous y sommes enfin p.2

Une police politique s'attaque au mouvement étudiant p.3

Action contre la Conférence de Montréal p.4

Un comité étudiant mobilise pendant l'été p.4

Le privé pendu par l'association étudiante p.4

Des étudiants et étudiantes campent devant le ministère p.4

Vers l'abolition de la formation générale au collégial ? p.5

Des jeunes exclu-e-s des bancs d'école p.5

La retraite, un enjeu pour les jeunes? p.6

Lutte contre la hausse des frais : quel intérêt au cégep ? p.7

La hausse des frais : nécessaire ? pour qui ? p.8

L'éducation, à quoi ça sert ? p.8

Comment le gouvernement donne d'une main pour reprendre de l'autre p.9

L'impôt postuniversitaire : une fausse alternative au dégel p.12

La privatisation tranquille p.13

La pauvreté étudiante, un passage obligé? p.13

Promesses d'avenir déçues p.14

Comment la hausse des frais attaque-t-elle directement les femmes ? p.15

Elles ont perdu leurs élections p.15

Petit lexique du vocabulaire piégé du gouvernement p.16

La liberté du marché, la soumission de la société p.17

De la crise économique à l'indignation p.18

La contestation étudiante gagne une baisse des frais de scolarité p.19

Soulèvement pour une éducation publique, gratuite et de qualité p.19

L'université britannique en déroute p.20

L'Ultimatum est produit par le comité journal de l'ASSÉ et ses collaborateurs et collaboratrices. Ce journal est imprimé sur du papier certifié FSC par les travailleurs et travailleuses syndiqué-e-s de Payette et Simms.
Pour nous contacter : journalultimatum@gmail.com
Pour rejoindre le bureau de l'ASSÉ : 514-390-0110
ou webmestre@asse-solidarite.qc.ca

Rédaction : Alexandre Antaki, Marie-Pier Béland, Marion Bilodeau, Chloé Domingue-Bouchard, Herman Goulet-Ouellet, Marianita Hamel, Nicolas Hamon, Céline Hequet, Delphine Labrecque-Synnott, Nadia Lafrenière, Jaouad Laaroussi, Philippe Lapointe, Marie-Danielle Larocque, Alexandre Leduc, Éliane Legault-Roy, Gabriel Nadeau-Dubois, Anna Perreault, Camille Robert, Martin Robert, Julien Royal, Alain Savard, Arnaud Theurillat-Cloutier, Guillaume Vézina.

Révision : Alexandre Antaki, Ariane Aubin-Cloutier, Laurence Jutras, Éliane Legault-Roy, Martin Robert, Julien Royal, Arnaud Theurillat-Cloutier, Fanny Theurillat-Cloutier.

Graphisme, mise en page : Alexandre Antaki, Julien Royal, Arnaud Theurillat-Cloutier.
Caricatures : Valérie Gadbois.
Photos: Collectif anarchiste la nuit, Julien Royal.
Tirage: 30 000 exemplaires.

Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale du Québec :
ISSN: 61999, No. 619994.

ÉDITORIAL

Nous y sommes enfin

Gabriel Nadeau-Dubois, pour le Conseil exécutif de l'ASSÉ

Nous y sommes enfin. Dès cet automne, la grande lutte étudiante québécoise contre la hausse des frais de scolarité prendra son envol. Cette fois, il s'agit de bien plus que l'accessibilité, de bien plus que l'éducation. Quelles qu'en soient les conséquences, cette lutte inaugurera la fin d'une époque, et le début d'une autre. Le Québec en sortira changé, d'une manière ou d'une autre.

Charest joue le tout pour le tout, et il le sait. Si le mouvement étudiant échoue, le premier ministre et ses lucides alliés auront la certitude d'avoir le champ libre pour continuer leur entreprise de démolition du Québec. Du côté des mouvements sociaux, c'est la lutte de la dernière chance : si le mouvement étudiant ne bloque pas cette hausse historique, il en sortira probablement affaibli. En effet, avec des frais de scolarité frôlant les 5 000 dollars annuellement, on peut bien se demander qui aura le temps et l'intérêt immédiat de lutter pour l'accessibilité à l'éducation. Que deviendra le Québec lorsque ses institutions d'éducation supérieure seront réservées aux enfants des plus riches ? Que seules les filles d'avocats pourront devenir avocates et que les fils d'infirmiers verront les portes de l'université se refermer pour des raisons financières ? Et c'est sans compter les mesures de privatisation sans précédent qui accompagnent la hausse des frais. Des mesures qui réduiront nos universités à de vulgaires usines à main-d'œuvre, ou à de vastes départements de recherche et développement grassement financés par l'argent public et dont les bénéfices, sans surprise, aboutissent toujours dans les mêmes poches.

La hausse des frais de scolarité annoncée par le gouvernement, si elle se concrétise, ne sera pas qu'une « révolution culturelle », comme le dit si bien le ministre des Finances Raymond Bachand, elle sera aussi un « grand bond en arrière ». Elle ouvrira un nouveau chapitre dans l'histoire de l'éducation au Québec, caractérisé par un retour en arrière en termes d'accessibilité aux études postsecondaires.

Mais...

Une victoire des étudiants et des étudiantes sur le gouvernement libéral de Jean Charest ouvre une foule de possibilités. Celle, tout d'abord, de politiser une génération entière qui, gageons-le, ne s'arrêtera pas là et investira par la suite tous les secteurs de la société. Celle de dynamiser pour plusieurs années les mouvements sociaux québécois. Mais, surtout, une victoire de la communauté étudiante lancera un message sans équivoque au gouvernement québécois : la population du Québec n'accepte pas que l'on lui retire les acquis sociaux qu'elle a gagné de haute lutte depuis près de 50 ans. Elle tient à ses acquis, et réclame en fait beaucoup plus : un système d'éducation public, réellement accessible, de qualité et conforme à sa mission originelle, soit la transmission des connaissances et de la culture.

Nous ne sommes pas seul-e-s

Non, nous ne le sommes pas. Partout à travers le monde, en Espagne, en Italie, en Grèce, au Portugal, en Grande-Bretagne, en Syrie, en Égypte ou en Tunisie, les peuples se révoltent et réclament leur dû. Ici, comme ailleurs, le gouvernement libéral élu de Charest dirige dans l'intérêt des mieux nanti-e-s et des grandes corporations, au détriment de l'intérêt collectif. Non, nous ne sommes pas seul-e-s dans notre combat contre l'injustice. Après le printemps arabe, assisterons-nous au printemps québécois ? Nous indignerons-nous ?

La réponse de l'ASSÉ est catérogique : il le faut. Et nous devrons prendre les moyens que nous avons. Cette session, cela commencera par une mobilisation massive sur tous les campus du Québec. Mobilisation qui culminera avec une grande manifestation nationale en novembre. Et après ? Après, si le gouvernement n'a toujours pas reculé, il faudra se poser une question fondamentale : jusqu'où sommes-nous prêts et prêtes à aller pour bloquer cette hausse? De plus en plus, dans les corridors des cégeps et des universités, on entend murmurer, comme une rumeur, trois lettres, toujours les trois mêmes : GGI. La rumeur, depuis le printemps dernier, se fait de plus en plus insistante. GGI: grève générale illimitée. Voilà bien le moyen qu'il nous faudra envisager si, dans quelques mois, Jean Charest n'a toujours pas renoncé à imposer ses mesures régressives. Nous ne l'utiliserons pas par plaisir, mais par nécessité. La même nécessité qui met en marche les peuples du monde entier depuis plus d'un an maintenant. Celle de pouvoir étudier, de pouvoir réaliser ses rêves et ses projets de vie, quel que soit son métier ou celui de ses parents, quelle que soit l'épaisseur de son portefeuille. Celle de préserver un réseau d'éducation postsecondaire public, autonome et accessible, condition fondamentale de toute démocratie véritable.

Devant l'ampleur du défi, aucune hésitation n'est permise : mobilisons-nous dès aujourd'hui, en grand nombre et avec détermination. Il n'en tient qu'à nous.

Suite de la page 1 : Vers un front commun étudiant ?

la FEUQ ont accepté de négocier avec le gouvernement, alors que celui-ci avait justement exclu la CASSÉÉ - une coalition formée autour de l'ASSÉ à l'occasion de cette grève - des négociations.

La dernière clause, dite de « non-recommandation », a suscité des débats houleux. Elle a malgré tout été adoptée, cette fois par une majorité plus faible (37 pour, 16 contre). Cette clause engage les regroupements nationaux à ne pas recommander à leurs membres l'acceptation d'une entente négociée avec le gouvernement, dans le but de ne pas précipiter une fin de grève non-désirée, à l'image de la grève de 2005[3]. Les assemblées générales locales doivent être à la source des décisions, et non simplement des instances qui ratifient des propositions déjà mâchées par des négociateurs et négociatrices professionnel-le-s.

Un mouvement combatif?

Au-delà de ces trois conditions, le néant. Doit-on se diriger, comme le prône l'ASSÉ, vers un mouvement plus combatif, ou alors affiner nos arguments pour convaincre la ministre de l'Éducation, comme semblent le vouloir la FECQ et la FEUQ? On ne pourra rien obtenir d'un gouvernement majoritaire et sûr de lui, à moins de lui montrer qu'il n'a pas d'autres choix que d'accéder à nos demandes. Pour ce faire, nous devrons lui forcer la main et mettre en branle des moyens de pressions qui dérangent. Mais avant de démontrer notre combativité au gouvernement, il aurait été important de s'entendre entre étudiants et étudiantes sur la nécessité d'une lutte combative. C'est une question que le rassemblement aurait dû clarifier, mais qui reste malheureusement en suspens.

1 [inconnu], « Introduction », Rassemblement national étudiant 2001, [date de mise en ligne inconnue], http://www.rassemblementetudiant2011.org/?page_id=77, (16 juillet 2011).

2 COALITION DE l'ASSÉ ÉLARGIE (CASSÉÉ), « Cahier des procès-verbaux des Congrès de la CASSÉÉ », p. 102, mai 2005, http://www.asse-solidarite.qc.ca/spip.php?rubrique78, (17 juillet 2011). Le sens de la phrase est détournée pour les fins de cet article, mais reste dans le même esprit.

3 À la fin de la grève étudiante de 2005, la FEUQ a recommandé aux grévistes l'adoption de l'entente de principe qu'elle avait conclue avec le gouvernement. Cette recommandation a précipité la fin des moyens de pression, même si 63 associations, représentant 110 000 étudiants et étudiantes, soit plus de la moitié du mouvement de grève, ont rejeté cette entente jugée insatisfaisante.

RÉPRESSION

Une police politique s'attaque au mouvement étudiant

Cet été, cinq jeunes militants et militantes de l'ASSÉ ont été arrêté-e-s à leur domicile pour avoir participé à des actions contre la hausse des frais de scolarité. Ce sont les premières victimes d'une nouvelle escouade du service de police de la ville de Montréal (SPVM) dont le but principal est de criminaliser certaines tendances politiques.

Le 18 juillet dernier, l'ASSÉ dénonçait publiquement en conférence de presse les premières arrestations chapeautées par une nouvelle escouade du SPVM. Spécialisée dans le « guet des activités des mouvements marginaux et anarchistes » et répondant au nom de GAMMA, cette nouvelle escouade enquête dans le secret depuis maintenant deux ans sur des citoyens et citoyennes membres de différents groupes politiques. En brandissant la menace de l'anarchisme pour faire peur à la population et ainsi légitimer ses actions, le SPVM se donne actuellement le droit d'enquêter sur des individus, en fonction de leurs convictions politiques. Une telle pratique a de quoi nous donner froid dans le dos et n'est pas sans rappeler les agissements de certains régimes autoritaires. Les cinq militants et militantes de l'ASSÉ arrêté-e-s durant le mois de juillet ne sont que les premières victimes de la répression grandissante contre les groupes qui proposent dans l'espace public une critique radicale des idées dominantes. On tente maintenant de faire passer pour criminel-les ceux et celles qui participent à des manifestations et à des actions de désobéissance civile tout à fait légitimes. Pour Véronique Robert, avocate-criminaliste qui défend les arrêté-e-s de l'ASSÉ, « le fait que l'escouade GAMMA enquête, épie et file des personnes dans leur quotidien, même si elles ne sont pas susceptibles de commettre des crimes est troublant ».

Conférence de presse donnée par l'ASSÉ en réaction aux arrestations politiques subies dans ses rangs.

Non seulement de telles actions de répression politique de la part du SPVM sont dangereuses pour la démocratie, mais elles sont illégales selon la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*. L'article 10 de la Charte stipule clairement que la discrimination fondée sur les convictions politiques contrevient à l'égalité de droits des individus. Afin de contester la mise sur pied de GAMMA, l'ASSÉ a annoncé en conférence de presse le dépôt d'une plainte formelle devant la Commission des droits de la personne du Québec. Si cette démarche porte fuit, l'escouade GAMMA pourrait se voir obligée de suspendre ses activités illégales.

Fait encore plus troublant : les arrêté-e-s sont tous et toutes élu-e-s au sein de l'ASSÉ ou d'une de ses associations locales. Pour Gabriel Nadeau-Dubois, porte-parole de l'ASSÉ, les arrestations de cet été relèvent d'une tentative d'intimidation. Le SPVM aurait ciblé spécifiquement des militants et militantes activement impliqué-e-s dans l'organisation, souhaitant déstabiliser le mouvement étudiant. À l'aube d'une lutte historique pour défendre le droit à l'éducation, on voit que le gouvernement Charest préfère déjà avoir recours aux arrestations et aux coups de matraque pour mater la contestation étudiante plutôt que d'écouter les demandes des étudiants et étudiantes. Le dialogue ne semble plus possible, Charest nous impose, à nous aussi, de choisir nos armes : la démocratie, la mobilisation et la perturbation.

Suite de la page 1 : Coupures dans les cégeps

La fin des cégeps gratuits ?

Les derniers déficits budgétaires vécus par les cégeps remontent à l'année 2003-2004, où les manques à gagner oscillaient entre 11 000$ et 190 000$ pour 40% de ceux-ci[4]. L'idée d'instaurer des frais de scolarité au collégial avait alors été lancée par la Fédération des cégeps et refait surface alors que les coupures annoncées sont encore plus importantes que les précédentes[5].

1 DUTRISAC, Robert, « Commissions scolaires et cégeps - Québec impose des coupes de 145 millions », 3 mai 2011, http://www.ledevoir.com/societe/education/322450/commissions-scolaires-et-cegeps-quebec-impose-des-coupes-de-145-millions, (29 juin 2011).

2 FÉDÉRATION DES CÉGEPS, « 19 cégeps adoptent un budget déficitaire pour l'année 2003-2004 », 20 octobre 2003, http://www.fedecegeps.qc.ca/salle-de-presse/communiques/2003/10/19-cegeps-adoptent-un-budget-deficitaire-pour-lannee-2003-2004/, (29 juin 2011).

3 GERVAIS, Lisa-Marie Gervais, « Compressions dans les commissions scolaires : des parents résistent », 18 juin 2011, http://www.ledevoir.com/societe/education/325802/compressions-dans-les-commissions-scolaires-des-parents-resistent, (29 juin 2011).

4 LA GAUCHE, « Les cégeps ne sont pas à l'abri de la réingénierie de l'État ... », 19 octobre 2003, http://www.lagauche.com/lagauche/spip.php?article687, (29 juin 2011).

5 CHOUINARD, Marie-Andrée, « Les cégeps songent à des frais de scolarité », 6 juin 2003, http://www.ledevoir.com/non-classe/29335/es-cegeps-songent-a-des-frais-de-scolarite, (29 juin 2011).

Organisations ayant dénoncé les coupures par voie de communiqué de presse :

Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ)

Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)

Centre régional intégré de formation (CRIF)

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

Fédération des cégeps

Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)

Fédération des employées et employés de services publics (FEESP)

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (FNEEQ)

Fédération professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ)

Coupures budgétaires : Le cas du Cégep de Sherbrooke

Le Cégep de Sherbrooke, qui gère un budget d'environ 59 millions de dollars, générait des surplus depuis plusieurs années qui ont pu amortir les compressions, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des cégeps de la province. La coupe réelle à Sherbrooke est de 500 000 dollars pour l'année 2011-2012, sans compter une perte de 300 000 dollars due à une baisse d'inscriptions et à une diminution du nombre de cours suivis par la population étudiante. Malgré l'opposition des représentantes étudiantes, le conseil d'administration (CA) a adopté un budget déficitaire de 247 590 dollars qui pourra être compensé par diverses mesures à l'interne, dont celles de couper les vivres au Fond de développement durable et, un peu plus tard, de revoir la structure tarifaire des stationnements. La gouvernance des cégeps peut encore être remise en doute dans ce cas-ci, où la majorité des membres du CA sont externes au cégep et cherchent à gérer le Cégep comme une entreprise, n'ayant définitivement pas la volonté de se tenir debout face à un tel affront du gouvernement.

UN ÉTÉ POLITIQUE

Guillaume Vézina, étudiant en science politique

Action contre la Conférence de Montréal

Le 6 juin dernier, plusieurs étudiants et étudiantes ont participé à une action de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics. Au total, 250 personnes se sont rassemblées dans le but de dénoncer la Conférence de Montréal. Cette rencontre a pour but de favoriser les liens entre les gens d'affaires, les gouvernements, les hauts fonctionnaires et les universitaires pour accélérer le processus de globalisation économique. Le premier ministre du Québec a été invité pour y faire une allocution.

Les manifestants et manifestantes n'avaient qu'un message à lancer aux grandes entreprises réunies à cette conférence: « C'est à votre tour de vous serrer la ceinture ! ». Ce message était d'ailleurs écrit sur une bannière géante de près de 300 mètres. Faisant ainsi référence aux récents choix politiques du gouvernement Charest (augmentation des frais de scolarité universitaires, imposition d'unetaxe santé, augmentation des frais d'électricité, etc.), le porte-parole de la Coalition, François Saillant, a affirmé que « le gouvernement Charest continuait à miner l'accessibilité et la qualité des services publics, puis à refiler la facture de la lutte au déficit à la classe moyenne et aux moins nanti-e-s ».

Les manifestants et manifestantes ont profité de cet événement pour demander au gouvernement de faire d'autres choix politiques : « Il y a des gens en haut qui gèrent des entreprises qui se vantent de faire des millions de profits. C'est à eux et elles de faire leur juste part dans les finances du Québec », a exigé la militante communautaire, Véronique Laflamme.

Un comité étudiant mobilise pendant l'été

À Montréal, un comité estival de sensibilisation sur la hausse des frais de scolarité a été créé. Celui-ci a diffusé de l'information tout au long de l'été sur les conséquences néfastes d'une telle mesure. Affiches, dépliants, discussions, tous les moyens ont été employés pour soulever le débat. Des milliers de dépliants et des centaines d'affiches ont été diffusés dans le cadre de plusieurs événements culturels, dont les grands festivals annuels.

Action du 6 juin 2011 contre la conférence de Montréal. Un ruban géant à été déployé sur lequel on pouvait lire : « C'est à votre tour de vous serrer la ceinture ».

Des étudiants et étudiantes campent devant le ministère de l'Éducation

À partir du mois de juin et ce pour tout l'été, les fédérations étudiantes, collégiale (FECQ) et universitaire (FEUQ), ont décidé de monter un campement, chaque fin de semaine, devant les bureaux du ministère de l'Education, du Loisir et du Sport à Montréal. Les étudiants et étudiantes qui dormaient sur place cherchaient à sensibiliser les fonctionnaires quant aux conséquences négatives qu'entraînera une hausse des frais de scolarité universitaires.

À la mi-juin les étudiantes et étudiants du campement se sont même littéralement fait écraser par un bulldozer. Cette mise en scène symbolisait ce qui arrivera à des milliers d'étudiants et étudiantes qui seront écrasé-e-s par leur facture étudiante. En effet, selon un sondage effectué par ces organisations, 83 % des étudiants et étudiantes pensent que la hausse des frais de scolarité empêchera plusieurs de leurs collègues de fréquenter l'université[1].

1 Le sondage CROP a été effectué du 12 au 18 avril 2011 par le biais d'un panel web. Notons que compte tenu du caractère non probabiliste de l'échantillon, le calcul de la marge d'erreur ne s'applique pas.

CÉGEP DE SHERBROOKE

Le privé pendu par l'association étudiante

Le 3 mai 2011, les étudiants et étudiantes du Cégep de Sherbrooke ont assisté à une pendaison publique de l'entreprise privée, organisée par le comité de mobilisation de leur association étudiante, l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AÉCS). Cette action symbolique s'inscrit dans le cadre d'une campagne d'information visant à dénoncer le monopole de la vente de livres de cours par une librairie privée présente sur le campus, Librairie Biblairie GGC. Les étudiants et étudiantes revendiquent que cette librairie soit remplacée par une coopérative, laquelle emploierait des étudiants et étudiantes et offrirait des rabais à tous et à toutes. Présentement, il ne reste seulement que quatre cégeps francophones au Québec, dont le Cégep de Sherbrooke, qui ne bénéficient pas des services d'une librairie coopérative. La plupart des universités francophones ont elles aussi des librairies coopératives. L'appel d'offres pour le renouvellement du contrat de la librairie du Cégep de Sherbrooke sera lancé en juin 2012. L'AÉCS et son comité de mobilisation ont déjà commencé à faire circuler une pétition demandant l'implantation d'une librairie coopérative. Ils entendent remettre cette pétition au conseil d'administration du collège en novembre prochain.

JR en collaboration avec l'AECS.

Le juge prononce le verdict en compagnie du boureau sur le toît du cégep de Sherbrooke : «A bas le privé, vive la coop !»

RENCONTRE DES PARTENAIRES EN ÉDUCATION

Vers l'abolition de la formation générale au collégial ?

Julien Royal, étudiant en communication, politique et société

Le 12 juin dernier avait lieu la troisième Rencontre des partenaires en éducation organisée par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Line Beauchamp. L'enjeu derrière cette rencontre ? Modifier les cégeps pour qu'ils répondent mieux aux besoins des entreprises. Les solutions proposées ont de quoi nous faire craindre le pire.

La rencontre s'est ouverte autour du thème : « l'amélioration de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail ». Cet événement est le troisième d'une série de quatre rencontres amorcée en 2010 et dont la dernière instance aura lieu en octobre prochain. Jusqu'à maintenant, ces rencontres ont été une plateforme de promotion des idées de la ministre, dissimulée derrière des apparences de collaboration. Tout comme la rencontre du 6 décembre dernier qui visait à obtenir un «consensus» autour de la question de la hausse des frais de scolarité, celle du 12 juin dernier a permis à la ministre de mettre de l'avant ses objectifs politiques. Elle a profité de l'occasion pour signifier sa volonté d'initier un programme pilote ouvrant l'accès aux jeunes diplômé-e-s du secondaire à des programmes d'attestations d'études collégiales (AEC), un type de diplôme fortement contesté depuis plusieurs années.

La ministre Beauchamp semble sciemment choisir de sacrifier la formation générale, une part essentielle de la mission éducative des cégeps, dans le but de mieux servir certains intérêts économiques.

Initialement prévues pour être des formations techniques plus courtes qu'un diplôme d'études collégiales technique ordinaire (DEC), les AEC offrent un diplôme adapté aux besoins du marché du travail, souvent en partenariat avec certaines entreprises de la région où se trouve le cégep. Cependant, un AEC est dépourvu de l'ensemble des cours de formation générale obligatoires pour l'obtention d'un DEC (philosophie, littérature, langue seconde, cours complémentaires, éducation physique). De plus, un AEC ne peut pas déboucher vers une formation universitaire. Conçus pour offrir une formation aux adultes désirant se perfectionner ou effectuer un retour sur le marché du travail, les AEC se sont bien vite retrouvées à accueillir de nombreux jeunes dans la vingtaine.

Actuellement, des mesures existent pour empêcher les jeunes étudiants et étudiantes de s'inscrire à un programme d'AEC. Le ministère de l'éducation impose une période tampon obligeant à passer plus d'un an sur le marché du travail avant de pouvoir s'inscrire à un AEC… mais tout cela pourrait très vite changer. En effet, la ministre a profité de la dernière Rencontre des partenaires en éducation pour annoncer clairement qu'elle souhaitait monter un projet pilote dans le but d'autoriser les diplômé-e-s du secondaire à s'inscrire aux programmes d'AEC. De cette manière, la ministre espère former plus rapidement des travailleurs et travailleuses qualifié-e-s pour répondre aux demandes des entreprises privées. Des travailleurs et travailleuses qui ne recevront malheureusement aucun cours de formation générale.

Diplômer à tout prix

La ministre Beauchamp semble donc sciemment choisir de sacrifier la formation générale, une part essentielle de la mission éducative des cégeps, dans le but de mieux servir certains intérêts économiques. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans ses propres documents, définit l'objectif de la formation générale comme servant à « former la personne en elle-même, à la préparer à vivre en société de façon responsable et à lui faire partager les acquis de la culture »[1]. Une telle disparition graduelle de la formation générale dans la démarche d'éducation de plusieurs jeunes est une forme d'appauvrissement collectif pour la société québécoise. La connaissance de la littérature québécoise où encore la réflexion philosophique sur le juste et l'injuste n'est plus nécessaire. L'étudiant ou l'étudiante n'est désormais évalué qu'en fonction de sa capacité à devenir un ou une salarié-e.

Cette décision n'est pas uniquement idéologique, elle répond en partie à des statistiques du ministère de l'éducation démontrant que la formation générale est une cause importante de l'échec des jeunes étudiants et étudiantes qui suivent un programme de DEC technique[2]. Quitte à offrir aux étudiants et étudiantes une éducation sans formation générale et sans débouchés académiques futurs, le gouvernement va de l'avant avec ce projet qui vise à « diplômer à tout prix ».

En 2001, peu après sa création, l'ASSÉ adopta une position contre les AEC, leur reprochant de contribuer au lent processus de marchandisation de l'éducation. Aujourd'hui, le chat sort du sac ! En proposant d'abolir la dernière barrière limitant l'inscription de jeunes du secondaire aux programmes d'AEC, la ministre avoue enfin qu'elle considère l'enseignement collégial dans une unique perspective : sa capacité de fournir un bassin de main d'œuvre adapté aux besoins des entreprises.

1 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS), « Circuit collégial pour l'admission de 2011-2012 », 2010, p.3.

2 BÉLANGER, Paul et Magali ROBITAILLE, « Vers un nouveau mode de régulation de la formation continue des cégeps québécois : une transition ambiguë ». *Sociologie et Sociétés*, volume 40, n°1, printemps 2008, p.24.

MANQUE DE PLACES DANS LES CÉGEPS DE MONTRÉAL

Des jeunes exclu-e-s des bancs d'école

Julien Royal, étudiant en communication, politique et société.

La situation n'est pas nouvelle, encore cette année, 900 étudiants et étudiantes se voient refuser l'accès aux cégeps de la grande région de Montréal. Au même moment, en région, on parle de manque de financement et de classes à moitié remplies.

Nous assistons à une situation assez paradoxale. Au moment où le gouvernement ne cesse de faire la promotion des études collégiales pour combler la pénurie de main d'œuvre à venir, particulièrement dans certains domaines techniques, nombre d'étudiants et étudiantes ne sont tout simplement pas accepté-e-s au cégep, faute d'espace pour les accueillir. Cette année, des fonds supplémentaires ont été octroyés pour permettre aux cégeps d'installer des classes temporaires dans des locaux loués. Ces fonds devraient théoriquement permettre d'ajouter 500 nouvelles places dans les cégeps de la région de Montréal, nombre encore insuffisant pour venir en aide à la totalité des étudiants et étudiantes laissé-e-s pour compte.

Cette problématique n'est pas nouvelle. Depuis les dix dernières années, le Québec vit un exode massif des jeunes des régions vers les centres urbains comme Montréal et Québec. Cette année, la situation est telle que la ministre de l'Éducation s'est vue forcée de réagir. L'attrait pour les études en région reste faible devant celui des grandes villes, offrant généralement plus de perspectives d'emplois, un environnement culturellement plus intéressant et une meilleur qualité et proximité de certains services essentiels. Pour pallier à ces problèmes, la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) a proposé quelques pistes de solutions : valoriser les études en région dès le secondaire, assurer aux jeunes des logements peu coûteux et créer une allocation étudiante pour réduire les coûts importants du transport en région.

Si de plus en plus d'étudiants et étudiantes sont tenté-e-s par les cégeps de la région de Montréal, c'est aussi en grande partie parce qu'ils ou elles prévoient pousuivre leur études à l'université suite à l'obtention de leur diplôme d'études collégiales. La centralisation du réseau des Universités du Québec reste un facteur négligé de l'analyse généralement développée de cette problématique. Alors que l'Université du Québec à Montréal jouit d'une renommée importante, le gouvernement du Québec délaisse graduellement le financement et la valorisation des autres établissements régionaux comme l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université du Québec à Rimouski, et l'Université du Québec en Outaouais. Pour plusieurs qui optent pour un parcours pré-universitaire au collégial ou une formation technique qui peut débouchée sur des études universitaires, il est beaucoup plus sensé d'étudier dans un cégep de la région montréalaise, où sont localisées les principales universités québécoises, plutôt que de rester en région.

La retraite, un enjeu pour les jeunes ?

Alexandre Leduc, étudiant en droit social et du travail et conseiller syndical à l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC)

Saviez-vous que, depuis la sortie du dernier budget du gouvernement du Québec, vous serez pénalisé si vous prenez votre retraite plus tôt qu'à l'âge règlementaire, soit à 65 ans ? Saviez-vous que pour nous faire travailler plus longtemps, le dernier budget donne des crédits d'impôts à ceux et celles qui travailleront après 65 ans ? Cette mesure a été imposée en dépit du fait que presque la moitié (45%) des personnes retraitées de 65 ans et plus sont financièrement démunies; les femmes plus encore que les hommes. La retraite devient un enjeu de société duquel, en tant que jeunes citoyens et citoyennes, nous devons nous préoccuper.

Le revenu de retraite provient de trois sources :

1. Sources publiques

La pension de sécurité de la vieillesse est un montant fixe que chaque citoyen canadien et chaque citoyenne canadienne reçoit dès l'âge de 65 ans. À ce montant peut s'ajouter le supplément de revenu garanti si le prestataire est dans le besoin. Les travailleurs et travailleuses bénéficient du Régime des rentes du Québec (RRQ) auquel ils et elles cotisent, de même que leur employeur ou employeuse, durant toute leur vie de travail. Si rien n'est fait rapidement, le RRQ, tel qu'actuellement financé, pourrait manquer de fonds d'ici quelques décennies.

Au Québec, plusieurs personnes dépendent principalement du RRQ pour bâtir leur retraite. Par exemple, en cotisant 40 ans de votre vie au RRQ à un salaire de 45 000 dollars, vous auriez droit à une rente annuelle de 11 000 dollars... Ce qui est nettement insuffisant.

2. Régime de retraire

Le régime de retraite collectif est relié au milieu de travail. Toutefois, peu de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises non syndiquées offrent de tels régimes. Le préféré des salarié-e-s est le régime à prestations déterminées, car il garantit une rente toute la vie et l'employeur ou l'employeuse est responsable du possible déficit de la caisse. Or, les employeurs et employeuses préfèrent le régime à cotisation déterminée, qui ne garantit pas le montant de la rente et relègue à l'individu les risques de rendement et de longévité, tout comme le régime enregistré d'épargne retraite (REER).

Nous assistons actuellement à un phénomène qui prend de l'ampleur : la transformation graduelle, par la négociation des nouvelles conventions collectives, des régimes à prestations déterminées en régimes à cotisation déterminée. En conséquence, les jeunes ont et auront de moins en moins accès à ces régimes stables et plus sécures.

3. Épargne personnelle et REER

Ensuite, viennent l'épargne personnelle accumulée (propriété, placements hors-REER, etc.) et les REER personnels auxquels certains et certaines auront été en mesure de cotiser durant toute notre vie active.

Les REER sont très sensibles aux crises économiques, coûtent plus chers en termes de frais de gestion, et sont plus susceptibles d'être sujets à une fraude de type Norbourg.

Il faut savoir que seulement 26% des Québécois et Québécoises ont les moyens d'investir dans des REER. Pourtant, ceux-ci ne produisent que 2% du revenu des retraité-e-s ayant le luxe d'investir dans ce type de régimes.

Une solution

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), de concert avec le mouvement syndical canadien et avec différents groupes de la société civile, a lancé la campagne *Pour une retraite à l'abri des soucis* qui vise, notamment, à doubler la rente du RRQ.

Les avantages sont nombreux : ce régime coûte moins cher, car les frais de gestion sont faibles, les risques sont assumés collectivement, la rente est garantie et indexée et, même si on change plusieurs fois d'emploi, cela ne produit pas de coupures dans les droits.

Cependant, pour modifier le RRQ et son jumeau canadien, il faut l'assentiment des deux tiers des provinces représentant les deux tiers de la population du Canada. Pour l'instant, sept provinces se sont prononcées en faveur. Seuls le Québec, la Saskatchewan et l'Alberta résistent ou hésitent encore.

Pour mettre fin à la pauvreté des retraité-e-s, il faut dire à Charest et Bachand que ce n'est pas parce qu'on a moins de 30 ans que l'on ne se préoccupe pas de notre avenir.

Pour en savoir plus : www.ftq.qc.ca/campagneretraite

Camp de formation d'automne

17 et 18 semptembre

Deux jours d'ateliers !

Pourquoi s'opposer au dernier budget du gouvernement Charest ?

La grève, pourquoi et comment ?

La diversité des tactiques et l'organisation d'actions politiques.

Pour s'inscrire ou obtenir plus d'informations:

WWW.ASSE-SOLIDARITE.QC.CA

Si on existait

le film d'une lutte pour exister

Le 22 juin dernier, le Rassemblement de la Jeunesse citoyenne (RAJE citoyenne) envoyait à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale un documentaire relatant les difficultés pour les jeunes de sortir de la pauvreté grâce au système d'aide sociale. Le film se veut une critique des mesures d'aide actuelles, reclamant des changements politiques concrets pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Vous pouvez visionner gratuitement le film en ligne:
HTTP://VIMEO.COM/25332806

Seul-e face à tes frais ?

La lutte étudiante est à un point névralgique cette année. Le gouvernement Charest a annoncé, le 17 mars 2011, une hausse considérable des frais de scolarité, la plus importante depuis 1989 : 1 625 $, répartis sur 5 ans.

Il est important de rappeler que les frais sont déjà dégelés. En effet, le gouvernement Charest a déjà augmenté les frais de scolarité de 2007 à 2012, les faisant passer de 1668$ à 2168$ par année, sans que la population étudiante n'ait fourni une opposition en mesure de renverser cette décision. En mars 2010, le ministre des Finances, Raymond Bachand, a fait savoir qu'une autre hausse suivrait celle se terminant en 2012. L'année d'après, il a mis les chiffres sur cette nouvelle hausse : 325$ par annnée, pendant 5 ans, suivi d'une indexation des frais à l'inflation après 2017.

Avec les frais afférents qui ne cessent également d'augmenter, la facture étudiante se chiffrera aux alentours de 4700 $ par année. En haussant les frais de scolarité sur plusieurs années, le gouvernement espère faire avaler la pilule plus facilement aux différentes générations étudiantes.

Nous laisserons-nous berner ?

ENSEMBLE, BLOQUONS LA HAUSSE !

COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE

Lutte contre la hausse des frais : quel intérêt au cégep ?

Delphine Labrecque-Synnott, étudiante en sciences humaines

Depuis l'annonce de la hausse des frais, on parle beaucoup de cette attaque à l'accessibilité aux études et de ses conséquences sur la population étudiante universitaire. Plusieurs étudiants et étudiantes du collégial ne se sentent pas interpellé-e-s par cet enjeu, ne voyant pas trop quelles sont les conséquences sur leur vie. Pourtant, la communauté étudiante collégiale aura un rôle primordial à jouer l'an prochain pour contrer la hausse. Même si elle semble très lointaine, elle aura des conséquences réelles sur bien des étudiants et étudiantes actuellement au cégep et sur l'ensemble de la société.

Les cégeps ont historiquement été les institutions post-secondaires les plus combatives.

Dessin : Le Québec-étudiant, vol.2, n.1, août 1978.

Affirmer que la lutte contre la hausse des frais ne concerne pas la population étudiante collégiale, c'est jouer à l'autruche. Selon la Fédération des Cégeps, près de la moitié des étudiantes et étudiants du cégep est inscrite dans un programme préuniversitaire[1] et se dirige donc probablement vers des études universitaires. D'ailleurs, en 2001, 79% des diplômé-e-s d'un programme préuniversitaire poursuivait sans interruption leurs études au niveau universitaire. Quant à ceux et celles de la formation technique, 22% choisissait tout de même de s'inscrire à l'université immédiatement après avoir complété leurs études collégiales[2]. D'autres étudiants et étudiantes de la formation technique choisiront eux et elles aussi, après avoir passé quelques années sur le marché du travail, d'approfondir leurs études à l'université.

Une situation économique déjà difficile

Ces conséquences risquent d'ailleurs d'être assez élevées, si on s'attarde à la situation financière des cégepiennes et cégepiens. Effectivement, beaucoup d'entre eux et elles commencent déjà à s'endetter, ayant des dépenses importantes à payer (loyer, nourriture, transport, etc.) et des revenus peu élevés. Ainsi, la dette moyenne d'un ou d'une bénéficiaire de l'Aide financière aux études au collégial s'élevait à 8 519 $ en 2007-2008[3], soit un peu plus de 887 heures de travail au salaire minimum actuel (9,60 $/h). Près de 9000 $ avant même d'avoir commencé les études universitaires, qui risquent de faire monter leur dette en flèche.

S'opposer à la hausse des frais, c'est aussi une question de solidarité sociale, de vision de l'éducation. Trop souvent, on balaie ces questions du revers de la main en prétendant qu'une augmentation des frais est inévitable, mais cette affirmation nous empêche de faire le débat qui devrait avoir lieu. Les frais à l'université ont justement été gelés pour donner la chance à plus de gens d'accéder aux études, pour ne plus réserver les études supérieures aux plus riches. Se battre pour l'éducation universitaire, ce n'est pas se battre uniquement pour les universitaires : c'est lutter pour une éducation pour tous et toutes, pour une société plus juste et contre la marchandisation de l'éducation.

Un prochain assaut contre le droit à l'éducation?

C'est aussi dans cette optique que les cégeps ont été créés en 1967, afin de démocratiser toujours un peu plus l'éducation au Québec. La hausse universitaire peut sembler lointaine pour plusieurs, mais c'est une vision globale de l'éducation qui est attaquée et qu'il nous faut défendre. Et se défendre contre cette attaque, c'est en même temps en prévenir une future : la mise sur pied de frais de scolarité au cégep. Déjà depuis quelques années, plusieurs frais afférents sont exigés dans les cégeps pour l'inscription ou certains services. La menace des frais de scolarité n'est pas une simple chimère, le Parti libéral du Québec ayant déjà voté en 2009 une résolution allant dans ce sens. Cette position avait alors suscité bien des réactions défavorables, mais après une hausse des frais à l'université, le gouvernement se sentira peut-être plus en confiance pour aller de l'avant avec ce projet.

La hausse a des impacts sur les étudiants et étudiantes au collégial, en ce moment peut-être de façon plus indirecte, mais à long terme d'une manière bien concrète. Cependant, ce n'est pas dans deux ou trois ans qu'il faudra réagir, c'est maintenant ou jamais.

1 FÉDÉRATION DES CÉGEPS, « Formation préuniversitaire », http://www.fedecegeps.qc.ca/cegeps/formation-pre-universitaire, [date de mise en ligne inconnue], (3 août 2011).

2 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS), « Le cheminement des élèves du secondaire à l'entrée à l'université », 2004, http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1497, (15 juillet 2011).

3 AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES (AFÉ), *Rapport statistique 2007-2008*, 2009, Québec, p.66.

FINANCES PUBLIQUES

La hausse des frais : nécessaire ? pour qui ?

MARIE-PIER BÉLAND, ÉTUDIANTE EN SOCIOLOGIE

À en croire les représentants et représentantes du gouvernement et nos médias, il semble que l'heure n'est plus à la discussion : la situation économique du Québec ne nous laisse aucun choix; la hausse des frais de scolarité est inévitable. Pourtant, face aux réponses toutes faites que l'on nous martèle, il importe de poser quelques bémols à ce qui nous est présenté comme des faits indiscutables.

« LE MINISTRE DES FINANCES POUVAIT-IL FAIRE AUTREMENT ? »[1]

Dans une note socio-économique datant de mars 2008, l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) affirme que « de 1997 à 2006, le produit intérieur brut (PIB) du Québec est passé de 175 milliards de dollars à 263,8 milliards, soit une hausse de 50,8 %. Cette période de prospérité économique est confirmée par l'évolution des bénéfices nets avant impôts des entreprises québécoises qui, de 2001 à 2007, ont augmenté de plus de 50 % »[2]. Et, de fait, si l'on suit les données du Tableau statistique canadien[3] publié par Statistique Canada, on observe que depuis 1995, le taux de variation annuel du PIB réel[4] du Québec a constamment été supérieur à 1%, exception faite de l'année 2009, qui affiche un taux de -0,3%, ce qui constitue tout de même l'un des taux les plus élevés parmi les provinces canadiennes. Or, si la richesse produite au Québec est en croissance constante depuis la fin des années 90, on peut légitimement se demander par quel procédé elle se traduit par des finances publiques aussi précaires.

> « Si la richesse produite au Québec est en croissance constante depuis la fin des années 90, on peut légitimement se demander par quel procédé elle se traduit par des finances publiques aussi précaires. »

En ce sens, dans *L'autre déséquilibre fiscal*, publié en mars 2006, la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM démontrait qu'alors que les profits des entreprises québécoises sont en croissance constante depuis les années 1960, la proportion de leur contribution fiscale ne cesse de diminuer. Ainsi, les profits avant impôts des entreprises québécoises (en dollars constants de 2003) sont passés de 11,8 milliards en 1983 à 24 milliards en 2003. Pourtant, la part des impôts et taxes sur le capital payés par les compagnies en pourcentage du PIB est passée de 6,8% en 1964 à 1,5% en 2004[5], ce qui correspondait, en 2006, à une différence de 13 milliards de dollars annuellement dans le budget du Québec.

Enfin, l'IRIS a également démontré que, depuis 2000, l'État québécois s'est progressivement privé de 9,8 milliards de dollars annuellement par l'octroi de baisses d'impôts et de déductions fiscales qui ont principalement bénéficié à la frange la plus aisée de la population[6]. En d'autres termes, si les finances publiques du Québec sont si précaires, ce n'est donc pas parce que la richesse produite est insuffisante, mais parce que l'État s'est privé et se prive toujours volontairement des ressources supplémentaires auxquelles il pourrait avoir accès, au profit des entreprises et des plus fortuné-e-s.

1 Sophie Cousineau posait la question au sujet des différentes mesures du budget 2010-2011 dans l'article suivant : « Remède de cheval pour un Québec fauché », *La Presse*, 30 mars 2010.

2 INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES (IRIS), « D'où vient la « crise » des finances publiques? », 10 mars 2008, http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/la_crise_des_finances_publiques, (24 juillet 2011), p. 2.

3 STATISTIQUES CANADA, « Chapitre 4. La production », Tableau statistique canadien, 22 février 2011, http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/conjn_econm/TSC/pdf/chap4.pdf (28 juillet 2011), p. 2.

4 Dans ce cas, le PIB réel était calculé en dollars constants de 2002, ce qui signifie que le taux de variation calculé témoigne de la croissance réelle de la production et non de la croissance gonflée par l'inflation.

5 LAUZON, Léo-Paul *et al.* , *L'autre déséquilibre fiscal. Le déplacement du fardeau fiscal des compagnies vers les particuliers au cours des dernières décennies*, mars 2006, http://www.cese.uqam.ca/pages/pub_recherche.php?sujet=pub_recherche#2006_ (19 mars 2010), p. 12.

6 IRIS, *op. cit.*, p.5.

L'éducation, à quoi ça sert ?

MARIE-PIER BÉLAND, ÉTUDIANTE EN SOCIOLOGIE

Alors qu'il est encore impossible de mesurer l'étendue des impacts qu'aura eu le dégel qui se terminera cette année, le gouvernement a déjà annoncé qu'il poursuivra la hausse d'une manière encore plus violente. Pour nous convaincre de la nécessité d'une telle mesure, il emploie pourtant les mêmes termes que ses détracteurs et détractrices : justice sociale, qualité de l'éducation, accessibilité. Sous l'apparente similitude des termes, ce sont toutefois deux visions bien différentes des finalités de l'éducation post-secondaire qui s'affrontent. Et, en tant qu'étudiants et étudiantes, nous avons à choisir notre camp.

AUX RACINES DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE[1]

Dans le Rapport Parent[2], l'éducation post-secondaire devait servir deux finalités : d'une part, assurer le développement économique et social du Québec en fournissant une main d'œuvre qualifiée, capable de répondre aux exigences d'une économie de plus en plus orientée vers les sciences et la technologie, d'autre part, prendre en charge la formation de l'individu en tant que citoyen et citoyenne. Ce deuxième volet supposait la transmission du patrimoine culturel, philosophique, politique, historique et moral, ainsi que le développement d'un sens critique qui rendrait l'individu capable de participer aux orientations politiques et sociales du Québec. Pour les auteur-e-s du Rapport, le Québec accusait d'importantes disparités économiques et sociales au sein de sa population : aussi, il ne suffisait pas de proclamer l'égalité de tous et toutes devant la loi pour que les groupes qui avaient traditionnellement été écartés des sphères du pouvoir politique et de l'éducation (la classe ouvrière et les femmes) soient, dans les faits, en mesure de jouer le rôle de citoyens ou de citoyennes éclairé-e-s. L'éducation post-secondaire était donc appelée à jouer un rôle important dans la transformation des inégalités sociales. En ce sens, les auteur-e-s du Rapport croyaient que la mise en place de mesures incitatives (gratuité scolaire, aide financière aux études) permettrait de favoriser la participation de tous et toutes en évitant que la barrière financière ne s'ajoute aux multiples autres obstacles à la poursuite d'études supérieures pour les moins nanti-e-s.

LE POINT DE BASCULE : L'ÉTAT N'A PAS À TRANSFORMER LES RAPPORTS SOCIAUX

À cet égard, il est significatif que l'argument soit aujourd'hui inversé : dans une note économique[3] datant de juin 2010, l'Institut économique de Montréal (IEDM) affirme que, dans la mesure où de nombreux autres facteurs découragent les jeunes issu-e-s de milieux plus défavorisés de poursuivre des études supérieures, rien ne prouve que la gratuité ou le gel permettrait une plus grande accessibilité aux études. Ce qui disparaît ici par rapport à ce que nous voyions plus haut, c'est la conviction dans le fait que l'État peut et doit être un organe de transformation des rapports sociaux. L'exemple est intéressant parce qu'il nous permet d'illustrer la caractéristique fondamentale du discours des Lucides[4] et d'autres économistes du même acabit : leur projet est entièrement construit par la négative. Il ne s'agit pas d'un discours fondé sur ce qui serait souhaitable et sur les moyens d'y parvenir, mais élaboré en fonction des contraintes et des lois économiques qui deviennent le cadre qui détermine tout projet futur. Dès lors, l'éducation n'y a de sens qu'en vertu de ses finalités économiques : former de la main d'œuvre qualifiée, produire des connaissances commercialisables, accumuler des brevets. Et pour l'individu, elle n'est plus, effectivement, qu'un investissement, puisque plus rien ne la rattache à ce qui fait sa contribution essentielle : donner aux individus des repères, une connaissance du monde qu'ils et elles habitent afin de pouvoir participer à leur tour à son orientation future.

60 % des universitaires ne font pas appel au Programme de prêts et bourses ou n'y ont pas accès, en particulier à cause des seuils de la contribution parentale ou de la contribution du conjoint qui sont pris en compte.

Source : COMITÉ CONSULTATI SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRES AUX ÉTUDES (CCAFÉ). *Hausses des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers: modifications au Règlement sur l'aide financière aux études*, Québec, Août 2007, p.50.

1 Les informations portant sur le contenu du Rapport Parent sont issues de : VADEBONCOEUR, Julien, « *Le Rapport Parent – pourquoi l'école accessible ?* » dans *Mémoire sur l'Aide Financière aux études*, septembre 2009, Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), p. 9 à 13.

2 Publié au milieu des années 1960, dans la foulée des grands projets de modernisation du Québec, le Rapport Parent proposait la mise sur pied d'un système d'éducation public à l'échelle de la province. Ce document est notamment à l'origine de la création du Ministère de l'Éducation, du réseau des cégeps gratuits et du réseau des Universités du Québec.

3 BELZILE, Germain, « La hausse des droits de scolarité réduirait-elle l'accessibilité aux études? », 16 juin 2010, http://www.iedm.org/fr/660-la-hausse-des-droits-de-scolarite-reduirait-elle-laccessibilite-aux-etudes-universitaires-, (21 juillet 2011).

4 Nous référons ici aux auteur-e-s du manifeste *Pour un Québec lucide*, sorti en 2005, qui soutenait la nécessité pour le Québec de prendre dès à présent un virage à droite afin d'éviter une collision fatale avec les défis économiques des prochaines années; notamment la dette, le déclin démographique et la concurrence asiatique

BONIFICATION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Comment le gouvernement donne d'une main pour reprendre de l'autre

Céline Hequet, étudiante en sciences économiques

Le 17 mars dernier, le ministre des Finances Raymond Bachand croyait avoir deux bonnes nouvelles à annoncer à la communauté étudiante du Québec : il allait augmenter les frais de scolarité d'un côté et bonifier l'Aide financière aux études (AFE) de l'autre. Pourtant, il semble que la seule nouvelle que nous ayons réellement reçue, c'est que le gouvernement allait sabrer dans l'accessibilité aux études, une fois de plus.

L'accessibilité aux études postsecondaires ne se limite pas à la possibilité de s'inscrire à une institution et d'en payer les frais de scolarité. Elle fait également référence à la facilité avec laquelle l'étudiant ou l'étudiante peut assurer sa subsistance tout en se consacrant pleinement à ses études. Avec un système d'aide financière restrictif (qui n'est pas accessible à tout le monde) et supplétif (qui ne fait que compléter la contribution de l'étudiante ou l'étudiante, de ses parents, de son conjoint ou sa conjointe), le Québec est loin d'assurer une réelle accessibilité aux études.

État des lieux de l'accessibilité : constats navrants

La situation actuelle laisse déjà à désirer. Le taux de participation aux études universitaires augmente de manière considérable pour les étudiants et étudiantes provenant d'un milieu familial ayant un statut socioéconomique supérieur ou moyen. Pendant ce temps, le taux pour ceux et celles de statut inférieur est en quasi-stagnation[1].

Autre fait alarmant, les recherches menées par la Fondation Canadienne des bourses d'études du millénaire indiquent que « les étudiants inscrits à temps plein dans une université ou un collège travaillent plus que jamais »[2]. Malheureusement, on constate que « les effets des variables liées au travail sont tous négatifs. Il semble donc que le simple fait de travailler et le fait de travailler beaucoup ont tous deux un effet négatif sur la persévérance. »[3]

La ministre tente de nous appâter

La ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, croit pourtant que sa bonification de 118 millions de dollars dans l'AFE servira à faire passer la pilule. Malheureusement pour elle, nous savons compter, nous aussi.

85,8 millions de dollars serviront à augmenter les bourses de ceux et celles qui reçoivent déjà les prêts maximaux; leur situation d'endettement restera donc inchangée. 3,7 millions seront accordés pour augmenter les prêts de ceux et celles qui ne reçoivent pas de bourses; ils et elles verront leurs dettes d'études s'alourdir. Finalement, comme seule réelle amélioration, 26,6 millions serviront à rehausser le seuil de contribution des parents (35 000 $ par famille ou 30 000 $ par famille monoparentale), du conjoint ou de la conjointe (28 000 $), c'est-à-dire le salaire au-dessus duquel ils ou elles peuvent être considéré-e-s comme source d'aide financière. Cependant, en 2004, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études recommandait déjà la hausse du seuil de contribution parentale à 45 000 $ pour un couple[4]. Il y a donc encore du rattrapage à faire !

Une bonification bien insuffisante

Malgré ces bonifications au système de l'AFE, il reste difficile d'y avoir accès. Les périodes d'admissibilité sont contraignantes. La durée normale des études, telle que calculée, ne représente pas la réalité de plusieurs étudiants et étudiantes qui doivent travailler en même temps que leurs études et ne peuvent donc finir dans les délais prescrits. La prise en compte du revenu parental, même si le seuil en a été haussé, n'est pas souvent justifiée. Actuellement, parmi les étudiants et étudiantes qui ne bénéficient pas de l'AFE, 24,4 % ne reçoivent aucune aide financière de leurs parents[5]. Finalement, l'aide accordée aux étudiants et étudiantes à temps partiel, c'est-à-dire pour ceux et celles qui doivent travailler pendant l'année scolaire, est insuffisante et les garde dans le besoin.

De façon globale, le problème est que l'endettement est à la base du régime de l'AFE. Ce mode de fonctionnement est aberrant, puisqu'il va à l'encontre de la mission première du système d'AFE, soit de favoriser l'accès au système d'éducation postsecondaire. L'endettement étudiant a pour effets la diminution de la persévérance dans son projet d'étude, la stimulation au travail salarié et la reproduction des inégalités sociales. Il transforme un droit en un privilège pour certains et certaines et en un sacrifice pour d'autres. C'est également la question de l'endettement qui encourage les étudiants et étudiantes provenant de familles moins aisées à se diriger vers des formations plus courtes. Ceci les amène à avoir accès à des emplois généralement moins bien rémunérés, et à constituer une famille se situant dans les quartiles de revenu inférieur. Et c'est ainsi qu'une certaine classe de la population est maintenue dans sa condition[6].

1 COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES (CCAFÉ), *Hausses des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers: modifications au* Règlement sur l'aide financière aux études, août 2007, p. 16.

2 FONDATION CANADIENNE DES BOURSES DU MILLÉNAIRE, *Note de recherche du millénaire #9, Y a t-il un lien entre l'emploi pendant les études et la réussite scolaire?,* avril 2009, p. 1

3 *Ibid.*, p. 12.

4 COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES (CCAFÉ), *L'Accessibilité financière à la réussite du projet d'études*, Québec, 2004, p.5.

5 FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC (FEUQ), *Sources et modes de financement des étudiants de premier cycle - 2009*, Montréal, 2010, p. 26.

6 ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE (ASSÉ), *Mémoire sur l'Aide financière aux études,* Montréal, 2009, p. 59.

Comment fonctionne l'aide financière aux études (AFE) ?

Législation

La Loi sur l'aide financière aux études (AFE) stipule que :

1. « Aucune personne ne doit se voir interdire l'accès aux études supérieures en raison de l'insuffisance de ses ressources financières;

2. L'étudiant et, s'il y a lieu, ses parents, son répondant, ou son conjoint doivent demeurer les premiers responsables du financement de ses études, l'aide gouvernementale revêtant un caractère supplétif;

3. L'aide financière doit d'abord être attribuée sous forme de prêts avant de l'être sous forme de bourses. »

Admissibilité

Pour qu'un étudiant ou une étudiante puisse être admissible au Programme de prêts et bourses, il ou elle doit entre autres respecter les conditions suivantes :

1. Ne pas disposer des ressources financières jugées suffisantes pour la poursuite de ses études;

2. Ne pas avoir atteint, au début de l'année d'attribution, le niveau d'endettement prévu;

3. Être, au début de l'année d'attribution, à l'intérieur de la période d'admissibilité pour un prêt.

La période d'admissibilité est calculée selon la durée normale d'un programme d'études, à laquelle s'ajoute une période de quinze mois pour les prêts ou de six mois pour les bourses.

Un étudiant ou une étudiante sera considéré-e comme ne recevant aucune contribution parentale seulement si il ou elle se retrouve dans l'une des situations bien précises préétablies par le gouvernement.

Suite à la page 12

ESCALADE DES MOYENS DE PRESSION FACE AU GOUVERNEMENT CHAREST

1ER AVRIL 2011 Un mouvement de contestation sociale contre le budget Bachand s'installe. La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics tient sa première action d'envergure, une immense manifestation de 12 000 personnes. La manifestation ayant pour thème « La richesse existe ! Prenons-la où elle est ! » se déroule pour l'occasion en plein quartier financier de Montréal. La coalition regroupe plus de 120 organisations, provenant des milieux syndicaux, communautaires, étudiants et féministes. Pour cette journée, plus de 40 000 étudiants et étudiantes sont en grève. À la fin de la manifestation, quelques centaines de manifestants et manifestantes réussissent à s'introduire dans le Centre de commerce mondial de Montréal, qui abrite aussi le bureau du ministre des Finances, Raymond Bachand.

Manifestation du 1er avril 2010, première grande mobilisation contre la tarification et les coupures du budget Bachand. Plus de 12 000 personnes manifestent dans les rues de Montréal à l'appel d'une coalition regroupant des groupes populaires, syndicaux, étudiants et féministes.

6 JUIN 2010
À pareille date, chaque année, depuis plus de 15 ans, la Conférence de Montréal invite tous les gens d'affaires et les chefs d'États à suivre des conférences et des ateliers. Les propositions qui en ressortent exigent la plupart du temps la privatisation des services publics et le désengagement de l'État de ses rôles sociaux. La coalition s'y est invitée pour afficher son désaccord avec de telles mesures. Une cinquantaine de personnes étaient présentes devant l'hôtel Hilton à Montréal.

24 SEPTEMBRE 2010
Suite à l'annonce officielle de la deuxième Rencontre des partenaires en éducation, qui allait discuter de la hausse des frais universitaires, l'ASSÉ appelle à une occupation du bureau de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp. Une cinquantaine de personnes réussissent à entrer dans le bureau de la ministre qui, par hasard, est sur place. Les militantes et militants discutent avec elle, mais évidemment sans grand résultat. Cette action fait aussi partie d'un plan de perturbation des député-e-s, mis en marche par la Coalition.

21 OCTOBRE 2010
Le Conseil Régional de l'ASSÉ à Montréal (CRAM) appelle à une manifestation contre la tenue de la Rencontre des partenaires en éducation. 500 personnes répondent à l'appel et manifestent dans les rues de Montréal. La manifestation se termine au Palais des congrès par une perturbation du Gala Renaissance, où se trouvent les membres de la Chambre de commerces de Montréal, de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) ainsi que plusieurs autres acteurs sociaux en faveur de la hausse des frais de scolarité.

23 NOVEMBRE 2010
La Coalition organise une journée de perturbation nationale. Plusieurs actions ont lieu dans différentes villes du Québec. À Montréal, le siège social d'Hydro-Québec est bloqué vers midi pendant plus d'une heure par un millier de personnes. Plus de 25 000 étudiants et étudiantes sont alors en grève.

25 NOVEMBRE 2010
Une journée nationale de réflexion sur l'avenir des universités québécoises est organisée par la Table des partenaires universitaires, qui regroupe une dizaine de syndicats de professeur-e-s et des associations nationales étudiantes. On lance à cette rencontre un *Manifeste de l'université québécoise - Pour une université libre, accessible, démocratique et publique*. Celui-ci condamne plusieurs transformations contemporaines des universités, dont la marchandisation du savoir, la privatisation des universités et la hausse des frais de scolarité. Près de 20 000 membres d'associations étudiantes sont en grève, en appui à cette initiative.

Manifestation du 6 décembre 2010. Sur la bannière de tête, on pouvait lire « Nous aussi notre décision est prise : Non aux frais de scolarité».

7 MARS 2011
Huit bannières sont déroulées au matin, au-dessus de ponts et viaducs tout autour de l'île de Montréal, afin de sensibiliser des milliers d'automobilistes à la hausse des frais de scolarité.

12 MARS 2011

Manifestation appelée par la Coalition et l'Alliance Sociale, une organisation regroupant les trois plus grands syndicats nationaux ainsi que les fédérations étudiantes. Avec pour slogan « Un budget équitable, une question de choix », cette manifestation regroupe plus de 55 000 personnes provenant de partout au Québec afin de mettre de la pression sur le gouvernement à la veille de la sortie du budget du Québec.

17 MARS 2011
Le Budget Bachand 2011 est annoncé. Les frais de scolarité y sont chiffrés (voir page 7).

6 DÉCEMBRE 2010

Journée de la deuxième Rencontre des partenaires en éducation à Québec. La ministre de l'Éducation convie les professeur-e-s ainsi que les associations étudiantes nationales, mais surtout des patrons d'entreprises et des membres de différentes chambres de commerce pour discuter «des principes devant guider la hausse des frais de scolarité». En opposition à cette rencontre qui ne laisse aucune possibilité de débattre de la légitimité de la hausse, plus de 60 000 étudiantes et étudiants votent une journée de grève. Plusieurs syndicats et associations étudiantes sortent de la rencontre en « claquant la porte », afin de dénoncer l'absence d'ouverture au dialogue de la part du gouvernement. L'ASSÉ, quant à elle, refuse de participer à cette rencontre et tente de la perturber, jugeant que les conclusions de celle-ci sont déjà écrites d'avance. Le matin du 6 décembre, environ une centaine de militants et de militantes essaient de bloquer les entrées menant à l'hôtel où la rencontre a lieu. Les forces policières dispersent rapidement les manifestants et manifestantes. En après-midi a lieu devant le Hilton de Québec un rassemblement organisé par les fédérations étudiantes (FECQ et FEUQ). Environ un millier de personnes sont présentes. Un peu plus loin, la manifestation appelée par l'ASSÉ rassemble près de 4 000 personnes et attire certains membres des fédérations étudiantes. Vers la fin de la manifestation, des manifestants et manifestantes réussissent à se faufiler à l'intérieur de l'Hôtel Hilton, entraînant aussi une partie de la manifestation. Cette percée permet de perturber momentanément la rencontre.

20 MARS. 27 MARS ET 3 AVRIL 2011
Le 20 mars, une cinquantaine de délégué-e-s de la FECQ s'introduisent dans le Congrès des jeunes libéraux, le perturbant à coups de slogans. Les deux fins de semaines suivantes, deux rencontres du Parti Libéral du Québec sont perturbées de la même manière.

7 ET 8 MAI 2011
Durant cette fin de semaine a lieu le Rassemblement national étudiant 2011 à l'Université Laval. Cette rencontre a pour but de poser les bases de la collaboration entre les différentes associations étudiantes du Québec et de réfléchir collectivement et démocratiquement au plan d'action et aux revendications à adopter pour mettre fin à la hausse des frais de scolarité (voir page 1).

24 MARS 2011
En réaction au budget 2011, environ quatre-vingt militantes et militants de l'ASSÉ occupent les bureaux du ministre des Finances, Raymond Bachand. L'occupation ne dure qu'une trentaine de minutes, mais réussit à perturber le bureau et à donner un message clair au gouvernement : la hausse des frais de scolarité ne passera pas! Une lettre est prévue au cas où M. Bachand serait présent, mais elle n'est malheureusement pas remise à son destinataire.

Manifestation du 31 mars 2011, appelée par l'ASSÉ. Première action de masse suite au budget Bachand 2011.

31 MARS 2011

Pour souligner son opposition au dernier budget du Québec, l'ASSÉ appelle à une manifestation nationale. Plusieurs cégeps et universités membres de l'ASSÉ répondent à l'appel ainsi que plusieurs étudiants et étudiantes non-membres. Le nombre de grévistes s'élève à plus de 60 000. Selon les estimations, 4 000 personnes sont venues manifester leur désaccord à Montréal. Suite à la manifestation, une occupation des bureaux de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) a lieu, impliquant une centaine d'étudiants et étudiantes. L'occupation dure environ une heure, et est appuyée par une foule assez nombreuse, massée à l'extérieur. Plusieurs mois après cette action, des étudiants et étudiantes sont arrêté-e-s par une nouvelle police politique relativement à cette occupation (voir page 3).

www.asse-solidarite.qc.ca

12 10 8 6 4 2

2010 Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre 2011 Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Septembre Août

FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

L'impôt postuniversitaire : une fausse alternative au dégel

MARION BILODEAU, ÉTUDIANTE EN PHILOSOPHIE

Au Rassemblement étudiant des 7 et 8 mai derniers, les associations étudiantes en présence ont adopté aux deux-tiers une résolution affirmant que « l'opposition à la hausse des frais de scolarité n'est pas négociable ». La proposition précisait également que ni l'impôt postuniversitaire (IPU), ni le remboursement proportionnel au revenu (RPR) ne constituent « des mesures palliatives acceptables » à la hausse des frais. Le rejet de ces « alternatives » est révélateur : les frais de scolarité ne se résument pas à une question pragmatique d'accessibilité, ils en appellent à une question de principes, que ni l'IPU, ni le RPR ne peuvent résoudre.

L'impôt postuniversitaire, version modifiée du RPR du fervent défenseur du libéralisme économique Milton Friedman, est un système qui consiste à imposer tout diplômé universitaire à un pourcentage supplémentaire une fois celui-ci admis sur le marché du travail (que son emploi soit relié à son domaine d'études ou non) et ce, sur toute sa vie active. Les sommes ainsi récoltées sont alors directement réinvesties dans un fonds réservé au financement du système d'éducation.

UNE MESURE PROGRESSISTE ?

Bien qu'une telle mesure puisse (car rien ne le garantit dans les faits) prévoir que la part de financement assumée par chaque individu varie selon ses revenus effectifs, il reste que les coûts sont endossés par une part spécifique de la population, soit les gens qui auront fréquenté les établissements d'éducation postsecondaire. On évacue ainsi l'idée que l'éducation soit un bien collectif profitable à tous et toutes et que nos institutions universitaires aient pour mission fondamentale de transmettre et de diffuser le savoir, au profit de la conception d'une éducation comme investissement personnel. En ce sens, l'IPU et la hausse des frais de scolarité partagent une prémisse commune : celle du principe de l'utilisateur-payeur grâce auquel l'État justifie, en même temps qu'il sollicite toujours davantage la contribution individuelle, son propre désinvestissement dans les services publics.

> « L'IPU, en tant qu'impôt particulariste, repose sur la prémisse néolibérale voulant que l'éducation soit avant tout un service accordé à l'individu en échange de l'apport monétaire équivalent. »

L'UNIVERSITÉ AU SERVICE DU MARCHÉ

Dans une étude sur le RPR commandée par le CIRANO (Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations), Claude Montmarquette (signataire du Manifeste pour un Québec lucide) souligne qu'un tel système « permet une plus grande efficacité dans les choix éducationnels des étudiants, en resserrant les liens entre le marché du travail et le secteur de l'éducation »[1]. Il en va de même pour l'IPU, qui encourage l'individu à privilégier les domaines dits rentables (santé, sciences pures et appliquées, ingénierie, etc.) au détriment des secteurs dont les débouchés restent incertains (sciences humaines et sociales, arts et lettres, etc.). Autrement dit, le calcul coûts-bénéfices que stimule une telle mesure n'a d'autre conséquence que de substituer les impératifs du marché à l'appétit **du connaître** qui devrait, en première instance, motiver le choix de l'individu.

DES DIPLÔMES À RABAIS ?

Dans un autre ordre d'idées, on peut soupçonner qu'une telle mesure encouragera les universités à niveler leurs exigences académiques vers le bas. En effet, si seul-e-s les diplômé-e-s universitaires sont soumis et soumises à ce point d'imposition supplémentaire, il est concevable que les administrations, afin de gonfler leur financement, s'affairent à décerner un plus grand nombre de diplômes en abaissant le niveau des compétences requises à leur obtention.

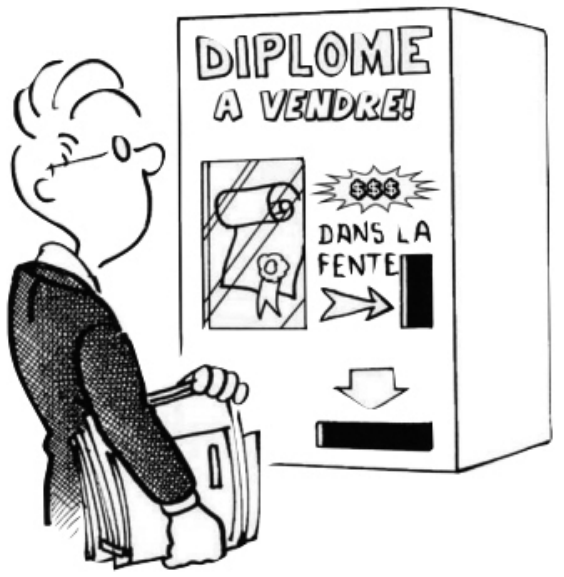

ON PEUT SOUPÇONNER QUE L'IMPÔT POST-UNIVERSITAIRE ENCOURAGERA LES UNIVERSITÉS À NIVELER LEURS EXIGENCES ACADÉMIQUES VERS LE BAS.

REFUSER L'OPTION DU MOINDRE MAL

Si certain-e-s vantent l'IPU en clamant qu'il offre une alternative viable à l'augmentation des frais de scolarité en maintenant l'accessibilité aux études et en assurant que tous et toutes paient leur « juste part », on peut bien se permettre de questionner leur bonne foi. D'une part, l'IPU est une forme, bien qu'étalée dans le temps, de frais de scolarité. Or, si l'on se souvient que le gel des frais de scolarité n'est en rien une fin en soi, mais plutôt une étape intermédiaire dans notre lutte, la solution que l'on nous propose ici n'en est pas une : elle représente une dégradation de la condition étudiante. D'autre part, le système fiscal québécois, si l'on voulait bien lui apporter les modifications nécessaires, pourrait permettre à tous et toutes de payer leur *juste part*. Or l'IPU, en tant qu'impôt particulariste, repose sur la prémisse néolibérale voulant que l'éducation soit avant tout un service accordé à l'individu en échange de l'apport monétaire équivalent. Une telle individualisation du rapport à l'éducation évacue d'emblée le fait qu'elle constitue un bien collectif dont les coûts doivent être assumés par l'ensemble de la société.

En somme, l'IPU contribue à faire du débat social - qui devrait ouvrir la voie à des transformations radicales dans notre rapport à l'éducation - un misérable débat de chiffres. Il n'est nullement dans notre intérêt d'accepter, au nom d'un réalisme politique fallacieux, les succédanés que pourrait nous proposer le gouvernement. Bien avant les mesures, ce sont les principes politiques qu'elles sous-tendent que nous remettons en question et, sur ce point, aucun compromis n'est admissible.

1 MONTMARQUETTE, Claude, *Le Remboursement Proportionnel au Revenu (RPR) : Un système pour les prêts d'études alliant efficacité et accessibilité*, CIRANO, 2006, Montréal

Suite de la page 9 : Comment fonctionne l'AFE ?

Celles-ci concernent la situation familiale, l'expérience sur le marché du travail ou l'avancement des études. Le seul fait d'habiter en dehors de chez ses parents ne constitue pas un critère pour jouir de l'autonomie financière, peu importe si les parents contribuent ou non aux revenus de l'étudiant ou de l'étudiante.

PRÊTS ET BOURSES ACCORDÉS

Le montant du prêt que l'étudiant ou l'étudiante recevra est déterminé en fonction du nombre de mois où il ou elle est aux études, de son cycle d'études, de son type de programme ainsi que de son réseau d'enseignement.

Si les besoins financiers de l'étudiante ou de l'étudiant sont plus élevés que le montant maximal du prêt, la balance du montant alloué le sera sous forme de bourse. Les sommes maximales accordées pour cette forme d'aide sont déterminées en fonction de l'ordre d'enseignement, plus majoration si l'étudiant ou l'étudiante est parent.

VERSEMENTS ET REMBOURSEMENT

Les montants accordés à titre de prêts et bourses sont d'abord versés à l'étudiant ou l'étudiante sous forme de prêts. Ce n'est qu'après le dernier versement de l'année scolaire, une fois les revenus réels de l'étudiant ou l'étudiante vérifiés auprès de Revenu Québec, qu'est versée la bourse à l'établissement financier prêteur afin de rembourser une partie du capital.

Pendant les six mois suivant la fin de ses études, l'étudiant ou l'étudiante doit prendre en charge les intérêts de son prêt. Il ou elle peut les payer mensuellement ou les ajouter à sa dette déjà existante. Après cette période d'exemption partielle, il ou elle doit commencer à rembourser le capital et les intérêts.

Source : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. « Loi sur l'aide financière aux études », http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_13_3/A13_3.html, (3 août 2011).

FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

La privatisation tranquille

Martin Robert, étudiant en histoire, Culture et Société

Les universités, un placement financier rentable? C'est bien ce que suggère le nouveau fonds intitulé « Placements Universités » mis sur pied par le gouvernement Charest en mars dernier. Profitant des regards tournés vers la question des frais de scolarité, le gouvernement Charest orchestre la privatisation tranquille des universités.

Ce nouveau fonds vise à encourager les dons privés (provenant d'individus ou d'entreprises) aux universités, afin d'accroître de 8% chaque année les sommes collectées. Désormais, pour chaque dollar investi par un donateur privé dans une université, le gouvernement du Québec investira lui-même un dollar d'argent public. De cette manière, le gouvernement Charest entend harnacher les universités québécoises à la générosité des millionnaires, comme c'est la coutume au Canada anglais et aux États-Unis.

À genoux devant le privé

Pour les universités, ce nouveau fonds a de quoi semer l'inquiétude, car il s'agit d'une manière de réduire l'importance du financement public des universités en le rendant conditionnel à des dons privés. Cela aura manifestement pour effet d'avantager les universités qui, historiquement, sont déjà les plus favorisées financièrement. En effet, « au Québec, en 2008-2009, les dons effectués en faveur des universités McGill, Concordia et Bishop's ont représenté 47 % des dons et des legs totaux aux universités, alors que ces trois universités regroupent un peu plus du quart de l'ensemble de l'effectif étudiant.»[1] Autant dire que le nouveau fonds créé par le ministère ne fera qu'accentuer ces différences de revenus, en forçant les universités comme celles du réseau des universités du Québec (UQ) à mobiliser des énergies pour séduire les donateurs privés.

De plus, le nouveau fonds n'annonce rien de bon pour l'autonomie des universités. En effet, le gouvernement ne prévoit aucune mesure publique de contrôle ou de vérification des dons privés. Les donateurs privés peuvent donc imposer les conditions qui leur plaisent en échange de leurs fonds. Le gouvernement, lui, doublera désormais la mise à chaque fois, les yeux fermés. En plus, un don à une université est déductible d'impôt, faisant du nouveau fonds une méthode idéale d'évasion fiscale. Pour le dire simplement, le fonds met les universités à la merci des investisseurs privés, aux frais des contribuables.

Des universités en laisse

Le ministre des Finances, Raymond Bachand, a également annoncé la mise au pas des universités, par l'établissement de partenariats obligatoires avec le gouvernement. Les universités seront donc forcées de respecter des cibles de performance fixées préalablement par le ministère des Finances. Déjà dans son budget, avant même toute forme de négociations avec les universités, le gouvernement a exigé qu'elles atteignent le déficit zéro d'ici deux ans et qu'elles remboursent leur déficit cumulé en quinze ans.

Or, il se trouve que les universités sont très loin d'être en mesure de faire des économies. Depuis 2005, le déficit total des universités québécoises s'élève à plusieurs dizaines de millions de dollars chaque année[2]. Leur déficit cumulé, quant à lui, s'élevait à 483 millions de dollars en 2009[3]. Rappelons que le gouvernement impose déjà aux universités des coupures de 10% dans leurs dépenses administratives et de 25% dans leurs dépenses de formation et de déplacement, en vertu du budget de l'année dernière.

Encore une fois, on demande aux universités, comme aux autres services publics, de se « serrer la ceinture ». Et pourquoi? Pour servir l'idéologie selon laquelle les services publics doivent servir des intérêts privés immédiats pour être « bien gérés ». À force de se serrer la ceinture, l'université se casse de l'intérieur, elle étouffe sa fonction première : garder vivace le savoir commun et le transmettre d'une génération à l'autre. Le fonds Placements Universités et les hausses de frais de scolarité sont deux faces d'un même phénomène : la transformation de l'éducation en bien de consommation.

1 Ministère des Finances du Québec.« Un plan de financement des universités équitable et équilibré », <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/>, 2011, p. 27.
2 Ministère des Finances du Québec. *op. cit.*, p. 8.
3 *Idem.*

CONDITION ÉTUDIANTE

La pauvreté étudiante, un passage obligé?

Nadia Lafrenière, étudiante en mathématiques

Cellulaires, Ipods, voitures. Plusieurs étudiants et étudiantes exhibent leurs possessions, ce qui fait dire à d'autres que la population étudiante vit dans l'opulence. Cependant, la population étudiante n'est pas si fortunée qu'on le croît. Du haut de leur salaire de 12 200 dollars à l'université et de 8 505 dollars[1] au collégial, les masses étudiantes peinent à joindre les deux bouts. Mauvaise gestion des dépenses ou précarité ?

Subsister, ça coûte cher

Évaluons d'abord les dépenses de subsistance – logement, nourriture, vêtements et chaussures. Ces dépenses, dont il est difficile de se priver, constituent une grande part des revenus étudiants. Elles correspondent à plus des deux tiers des revenus pour les étudiantes et étudiants universitaires à temps plein. Plus du quart des universitaires à temps plein dépense plus que son revenu seulement pour assurer sa subsistance, situation qui contraint à l'endettement.

Logement : choix crucial et difficile

Parmi ces dépenses, on compte notamment le logement, poste de dépenses dont le montant est inégal selon le statut des étudiants et étudiantes.

Ceux et celles qui habitent chez leurs parents constituent 71 % de la population collégiale. En comparaison, 55 % des universitaires disent avoir quitté le domicile familial[2]. Cela peut s'expliquer d'au moins deux façons : l'âge de la population étudiante[3], mais aussi la proximité géographique des lieux d'enseignement.

La concentration des universités dans quelques villes, souvent plus éloignées de la résidence familiale, favorise le départ de cette dernière. La distance est en effet la principale raison expliquant la situation d'étudiants et étudiantes qui vivent ailleurs que chez leurs parents[4].

Rappelons qu'au cégep, une personne dépense en moyenne 480 $ par mois pour un loyer – les deux tiers de ses revenus -, en comparaison avec les universitaires, où ce chiffre atteint 560 $[5], soit 45 % du revenu.

La facture étudiante : boulet dans un budget

Au collégial, c'est la politique de gratuité scolaire qui prévaut, c'est-à-dire qu'aucun frais de scolarité n'est exigé au sens strict du terme[6]. Toutefois, en 2007, les étudiants et étudiantes des cégeps déclaraient payer 1100 $[7] en moyenne en frais de scolarité, en frais afférents et en matériel scolaire. Ceci s'explique notamment par l'imposition des frais afférents qui, entre 2002-2003 et 2006-2007 ont augmenté de 12,2 %, soit davantage que l'inflation[8].

À l'université, la situation est différente : le montant qu'une personne étudiant au premier cycle à temps plein doit débourser en moyenne chaque année est de 2 890 $[9], soit près du quart de son revenu. Rappelons que la hausse

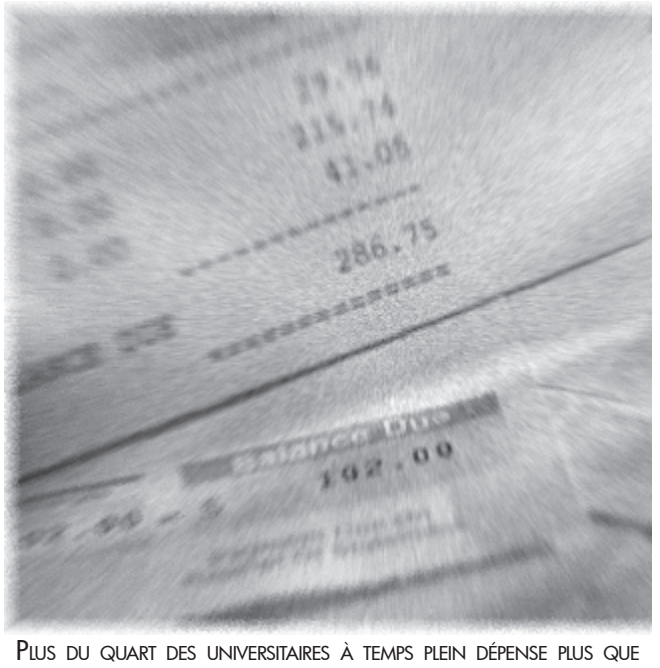

Plus du quart des universitaires à temps plein dépense plus que son revenu seulement pour assurer sa subsistance, situation qui contraint à l'endettement.

des frais de scolarité annoncée pour l'automne de 2012 ferait grimper la facture étudiante annuelle à 4 700 $[10] pour un étudiant ou une étudiante, soit près de 40 % de son revenu[11]. Il faut aussi prendre en compte l'augmentation des frais afférents - inscription, admission, services étudiants, etc. - qui, entre 2002 et 2003 seulement, ont augmenté de 36,2 %[12], soit trois fois plus que l'inflation dans la même période (10,8%)[13].

Notons toutefois que cette situation ne concerne par les étudiantes et étudiants n'ayant pas le statut de résident ou de résidente. En effet, étudier au Québec sans avoir sa résidence dans la province entraîne des frais bien plus élevés qui varient selon le programme d'études. À titre indicatif, l'université McGill indique sur son site internet

Suite à la page 14

Suite de la page 13 : La pauvreté étudiante

que « depuis plusieurs années, ces augmentations [pour les étudiants internationaux et les étudiantes internationales] ont été d'environ 8% et [que] les hausses futures seront équivalentes ou supérieures. »[14]

QUAND LE BUDGET DICTE LES CHOIX DE VIE

Au-delà du statut d'étudiante ou d'étudiant, on constate de nombreuses différences dans le profil des populations étudiées. En effet, la population étudiante à temps plein est généralement plus jeune, sans enfant à charge et demeure chez ses parents. Il y a également une différence majeure dans les dépenses, en ce qui a trait aux frais de scolarité : alors qu'au cégep, étudier à temps partiel signifie également devoir payer des frais de scolarité, la facture universitaire est proportionnelle au nombre de crédits, faisant en sorte que les universitaires à temps partiel doivent débourser moins chaque session.

Dans tous les cas, la précarité étudiante peut influencer le choix entre études à temps plein et à temps partiel, tout comme la durée du programme : la moitié des universitaires à temps partiel qui quittent, interrompent ou rallongent leurs études le font pour des motifs financiers, alors que cette proportion atteint le tiers des universitaires à temps plein[15]. Précarité ou dépenses inutiles? Quand on pense que la moyenne du revenu post-secondaire atteint les deux tiers du seuil de faible revenu[16], il est évident que la population étudiante ne roule pas sur l'or.

POURONT-ELLES ASSUMER LA NOUVELLE HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ ?

Lors des consultations sur la hausse des frais, Johanne Jean, rectrice de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, s'est dit inquiète de la mesure, particulièrement pour l'«étudiante type» de son institution. Il s'agit d'une femme (70 %) âgée de 35 ans, ayant un enfant (40 % des cas) et travaillant 25 heures semaine.

Source : CHOUINARD, Marie-André. «La juste part », *Le Devoir*, 8 décembre 2010.

1 Salaire médian pour les universitaires, salaire moyen pour les cégépiens et cégépiennes. Chiffres tirés de Fédération étudiante universitaire du Québec, *Enquête sur les sources et modes de financement des étudiants de premier cycle*, Montréal, 2011 pour les universitaires et de Aide financière aux études, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle, du collégial et de l'université*, Québec, Ministère de l'éducation des loisirs et du sports, 2007 pour le collégial. De même pour le paragraphe suivant.

2 AFÉ, *op. cit.* p. 11.

3 90,5 % des collégiennes et collégiens ont moins de 25 ans. Ibid, p. 9.

4 *Ibid.*, p. 48.

5 Ces chiffres ne concernent que celles et ceux qui ont quitté la résidence familiale.

6 À l'exception des étudiantes et étudiants à temps partiel, pour qui une contribution de 2 $ par heure de cours est exigée.

7 AFÉ, *op. cit.*, p. 56.

8 THEURILLAT-CLOUTIER, Arnaud. *L'impact des hausses tarifaires sur la condition étudiante*. Montréal, Association générale étudiante de Bois-de-Boulogne, 2010, p. 14.

9 FEUQ, p. 47

10 Calculs de la Fédération étudiante universitaire du Québec.

11 En considérant le revenu constant.

12 Ministère de l'éducation, des loisirs et du sport. *Statistiques de l'éducation*, Québec, Gouvernement du Québec, 2008.

13 Banque du Canada.

14 MC GILL. *Droits de scolarité*, [s.d.], http://francais.mcgill.ca/student-accounts/fees/tuition/, (12 juillet 2011).

15 FEUQ. Op cit., p.67-117.

16 Statistiques Canada, seuil de 2009 pour une personne seule vivant en ville.

UN EMPLOI APRÈS LES ÉTUDES ?

Promesses d'avenir déçues

ARNAUD THEURILLAT-CLOUTIER, ÉTUDIANT EN PHILOSOPHIE

Pour les économistes de l'Institut économique de Montréal, la hausse des frais de scolarité se justifie par le bénéfice individuel du diplôme obtenu : « L'éducation est un investissement en capital humain, investissement de surcroît très rentable »[1]. Actuellement, un constat général fait consensus : par rapport à ceux et celles qui n'accèdent pas à l'université, les diplômé-e-s universitaires gagnent un salaire plus élevé, sont moins susceptibles de toucher un faible revenu pendant de longues périodes et de subir le chômage[2]. Mais cet « avantage » tend à s'amoindrir au cours des dernières années. Pour rendre plus supportable la « pauvreté passagère » et l'endettement étudiant, on promet aux universitaires un avenir radieux à la sortie. Or, l'horizon du marché du travail semble s'assombrir, en embauchant des gens surqualifiés avec des conditions de travail de plus en plus précaires. Le futur est-il à la hauteur de nos attentes ?

LA PRÉCARITÉ, MÊME POUR LES DIPLÔMÉ-E-S

L'arrivée sur le marché du travail devient plus longue et plus difficile pour les jeunes diplômé-e-s. Le chemin vers la stabilisation dans un emploi à temps plein, qui exige une qualification correspondant au diplôme de l'employé-e, est davantage semé d'embuches. Les jeunes doivent plus souvent passer par de nombreuses périodes de chômage ou recourir à des emplois atypiques. Ces emplois se caractérisent par une durée incertaine ou limitée et ne donnent aucun droit à des avantages sociaux, à des régimes de retraite, ni à aucune garantie d'emploi. Selon une étude sur le passage des études à l'emploi, près de la moitié des diplômé-e-s (45 %) vit une insertion professionnelle difficile, voire chaotique[3]. Les insatisfactions sont nombreuses : emploi non-lié à la formation, travail dévalorisant ou ennuyant, emploi peu payant et de courte durée, etc.

La précarisation du monde du travail fait donc en sorte que l'écart de conditions de travail entre les diplômé-e-s et les non-diplômé-e-s tend à s'effacer. Le nombre d'emplois permanents a diminué de façon importante au cours des dernières années, y compris pour les universitaires. Ainsi, entre 1982 et 1999, leur proportion est passé de 85,5% à 63,5% pour les diplômé-e-s du baccalauréat, alors que chez les diplômé-e-s de maîtrise, cette proportion est passée de 86,6% à 66,5%[4].

LA SURÉDUCATION : L'UNIVERSITÉ MÉSADAPTÉE OU LE MARCHÉ DÉBILITANT ?

Diplôme en poche, les jeunes qui sortent des universités ne sont pas au bout de leurs peines. En Amérique du Nord et en Europe, le phénomène de la suréducation prend de l'ampleur : de plus en plus d'employé-e-s ont un niveau d'éducation supérieur à celui que requiert leur emploi. Pour la cohorte de diplômé-e-s de 1990, deux ans après la fin des études, les proportions de surqualifié-e-s étaient de 28 % pour les détenteurs et détentrices d'un baccalauréat, de 56 % pour les détenteurs et détentrices d'une maîtrise et de 28 % pour les docteurs[5]. On remarque aussi que la surqualification est plus élevée pour les titulaires d'un diplôme en beaux-arts et sciences humaines que pour les diplômé-e-s en génie et informatique, en droit et en sciences médicales[6]. Au regard de ce portrait, la hausse des frais de scolarité perd sa plus forte justification : les bons emplois à la clé ne sont pas forcément au rendez-vous. Dans la logique de l'investissement, pourquoi faudrait-il payer des frais de scolarité, si c'est pour obtenir, au bout du compte, un travail précaire et mésadapté à la formation reçue ? Les lendemains qui chantent, promis par l'économie du savoir, s'évanouissent dès lors derrière le travail morne, précaire et dévalorisant qui nous attend.

SELON UNE ÉTUDE SUR LE PASSAGE DES ÉTUDES À L'EMPLOI, PRÈS DE LA MOITIÉ DES DIPLÔMÉ-E-S (45 %) VIT UNE INSERTION PROFESSIONNELLE DIFFICILE, VOIRE CHAOTIQUE.

1 IEDM. «La hausse des droits de scolarité réduirait-elle l'accessibilité aux études universitaires?», Les notes économiques, Montréal, février 2004, p.3.

2 ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA (AUCC). *Tendances dans le milieu universitaire, les effectifs*, vol.1, Ottawa, 2011, p.42.

3 FOURNIER, Geneviève, BÉJI, Kamel *et al.* « Évolution de l'insertion socioprofessionnelle de jeunes diplômés » dans D.-G. Tremblay et L. F. Dagenais (dir.), *Ruptures, segmentations et mutations du marché du travail,* Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2002, p. 47-69.

4 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. L'insertion professionnelle des titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise au cours des deux dernières décennies, Bulletin statistique de l'éducation, no 17, août 2000, p.1

5 VULTUR, Mircea. « Diplôme et marché du travail. La dynamique de l'éducation et le déclassement au Québec » Recherches sociographiques, vol. 47, n° 1, 2006, p. 54.

6 Ibid, p.56.

PERSPECTIVES FÉMINISTES

Comment la hausse des frais attaque-t-elle directement les femmes ?

Éliane Legault-Roy, étudiante en science politique

L'accès à l'éducation a toujours été l'un des chevaux de bataille des mouvements féministes. En accédant à l'éducation, les femmes de tous temps et de tous lieux ont pu espérer de meilleures conditions de vie par l'accession à une égalité réelle. Elles ont aussi pu aspirer à la possibilité d'occuper un emploi et d'obtenir un revenu, gage d'indépendance, tout en aiguisant leur esprit critique et en acquérant de précieuses connaissances pour résister mieux à ceux qui les auraient voulues ignorantes et dociles.

La hausse des frais de scolarité universitaires compromet cruellement ce crucial et pourtant fragile acquis des mouvements féministes qu'est l'accessibilité aux études. Cette mesure touche les étudiantes de façon particulière et cela, pas seulement parce qu'elles représentent 60% des diplômé-e-s universitaires[1].

Une inégalité économique toujours bien existante

Malheureusement, les femmes sont plus pauvres que les hommes. En 2008, les femmes avaient un revenu moyen de 30 100$ par année comparativement à 47 000$ pour les hommes[2]. Si cette comparaison ne tient pas compte des heures travaillées, Statistique Canada concède toutefois que les femmes ne gagnent en moyenne que 83% du taux horaire des hommes[3].

De plus, les femmes occupent, de façon générale, des emplois moins bien rémunérés que les hommes. Même chez les titulaires d'un baccalauréat, pour la période 2000 à 2005, les femmes ne gagnaient en moyenne que 87% du salaire des hommes[4]. Cela signifie que les étudiantes devront travailler plus pour payer les mêmes frais de scolarité et qu'elles devront travailler plus longtemps pour rembourser la même dette! Malgré ces constats décourageants, l'accès à l'éducation devrait plus que jamais demeurer une revendication féministe puisqu'il contribue à diminuer les inégalités hommes-femmes. Par exemple, « plus la scolarité des femmes est élevée, moins le fait d'avoir des enfants, notamment de jeunes enfants de moins de 6 ans, devient un frein à l'emploi, et plus se réduit l'écart entre les femmes et les hommes quant au taux d'emploi »[5].

Des étudiantes monoparentales au bout du rouleau

La hausse des frais touche aussi particulièrement les étudiantes parce que les femmes sont surreprésentées à la tête des familles monoparentales (près de 80% des cas)[6]. La conciliation études-famille n'est pas toujours facile... encore moins s'il faut travailler encore davantage pour payer les frais de scolarité qui ne cessent d'augmenter! En s'inscrivant à temps partiel afin de pouvoir travailler plus et s'occuper des enfants, les parents étudiants se voient privés des avantages sociaux consentis aux étudiants et étudiantes à temps plein et leur aide financière se trouve réduite. Une aide financière qui, par ailleurs, inclut dans son calcul tout montant provenant du gouvernement (dont les mesures visant à alléger le fardeau financier des parents) de même que la pension que doit verser un ex-conjoint ou une ex-conjointe[7]! Les étudiantes monoparentales sont donc victimes d'inégalités socio-économiques comparativement aux autres étudiantes. Elles le sont aussi par rapport aux étudiants monoparentaux, puisque les familles monoparentales ayant à leur tête une femme ont le revenu total moyen le plus faible de tous les types de familles, représentant 70% de celui des familles monoparentales ayant un homme à leur tête[8].

La situation actuelle est déjà insoutenable pour plusieurs étudiantes et le gouvernement entend rendre les choses pires encore, compromettant ainsi l'accès de plusieurs femmes à l'éducation. La hausse des frais de scolarité n'est pas une fatalité. Ce n'est ni une nécessité, ni un choix de société. C'est le choix politique d'un gouvernement qui nous dit que l'éducation est un privilège et non pas un droit. Il a tort. Nous nous sommes battues pour obtenir ce droit et nous nous battrons pour le conserver.

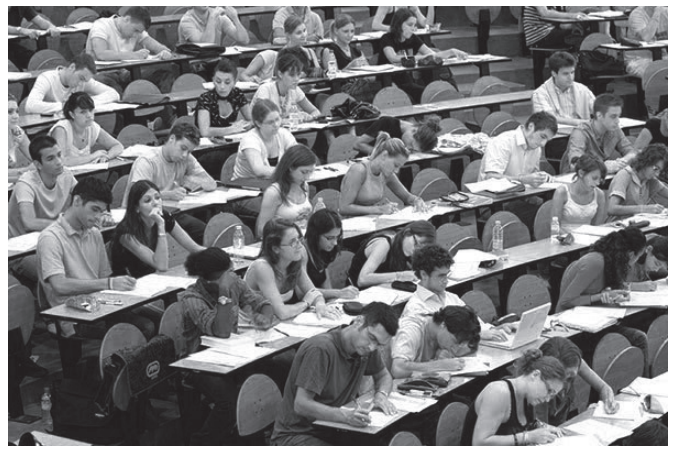

Les étudiantes devront travailler plus pour payer les mêmes frais de scolarité et travailler plus longtemps pour rembourser la même dette.

1 Statistiques Canada. « Pourquoi les femmes sont-elles devenues majoritaires dans les universités? », 2008, http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2008001/article/10561-fra.htm, (18 juillet 2011).

2 Statistiques Canada. « Femmes au Canada: rapport statistique fondé sur le sexe », 2010, [en ligne], http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11388-fra.htm, (18 juillet 2011).

3 *Idem.*

4 DALLAIRE, Louise. « D'égale à égal? Un portrait statistique des femmes et des hommes », Gouvernement du Québec, 2007, p.22

5 *Ibid*, p.18

6 Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec « Femmes et monoparentalité : Agir sur la pauvreté pour atteindre l'égalité ! », janvier 2011, http://www.fafmrq.org/files/memfinal-fafmrq-egalite2011-2.pdf, (18 juillet 2011).

7 Comité Femmes de l'ASSÉ. « La situation socio-économique des parents aux études », septembre 2007, http://www.asse-solidarite.qc.ca/spip.php?article813&lang=fr, (18 juillet 2011).

8 Statistiques Canada. « Femmes au Canada: rapport statistique fondé sur le sexe », 2010, http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11388-fra.htm, (18 juillet 2011).

ÉLECTIONS FÉDÉRALES : PERSPECTIVES FÉMINISTES

Elles ont perdu leurs élections

par Chloé Domingue-Bouchard, étudiante en science politique

Les bloquistes et les libéraux ont mordu la poussière, mais avec un gouvernement conservateur majoritaire, les grandes perdantes des dernières élections fédérales, ce sont les femmes.

Depuis l'arrivée de Stephen Harper au pouvoir en 2006, le Canada est passé du 14e au 20e rang du Global Gender Gap Index du Forum économique mondial, en faisant un détour par le 31e rang en 2008, son pire résultat depuis la publication de cet indice mesurant l'écart entre les hommes et les femmes dans plus d'une centaine de pays[1].

De 2006 à 2011, les ministres successives de la Condition féminine, Beverly J. Oda, Josée Verner et Rona Ambrose ont toutes promis de l'«action» et du «concret» aux Canadiennes. Des actions, même dans un contexte de gouvernement minoritaire, il y en a eu : des seize bureaux de Condition féminine Canada en 2007 il n'en restait plus que quatre pour répondre aux besoins des Canadiennes d'un océan à l'autre. En 2006, c'était la fin du Programme canadien de financement des services de garde. Trop coûteux. Idem pour l'équité salariale dans la fonction publique, mise à mal par l'adoption en 2009 de la Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public, obligeant les femmes à présenter seules leurs plaintes concernant l'équité salariale, sans le soutien de leurs syndicats. Ces derniers risquent désormais une amende de près de 50 000$ s'ils encouragent ou aident leurs membres à déposer une plainte en la matière. Gaspillage également que le Registre des armes à feu, symbole des combats post-Polytechnique. Son abolition n'est pas une menace, c'est une promesse nous dit Stephen Harper en avril. Alors qu'on envisage de dépenser 30 milliards pour l'achat d'avions de chasse, c'est 550 000$ que la ministre Rona Ambrose annonce le 7 juillet dernier pour lutter contre la violence faite aux femmes…

Depuis son arrivée au pouvoir en 2006, le Parti conservateur a su étaler en actes et en paroles son mépris des luttes féministes.

L'équité, trop coûteuse selon le Parti conservateur? Certainement, mais ce n'est pas qu'une question de restriction budgétaire.

Condition féminine : la vision conservatrice

En février dernier, cinq ans après la coupure du Programme canadien de financement des services de garde, la Presse canadienne citait Diane Finley, ministre des Ressources humaines et du Développement social, affirmant en chambre que : « Les libéraux [avaient] voulu que les parents soient forcés de confier leurs enfants à d'autres pour les éduquer. Nous [au Parti conservateur], poursuit-elle, ne croyons pas en cette formule ». La formule des conservateurs est-elle de favoriser le retour des femmes à la maison faute de places en garderie ?

Au-delà des coûts, c'est d'orientation idéologique dont il est question. Les décisions du gouvernement en matière d'avortement en font foi. Pendant qu'il assure

Suite à la page 16

Suite de la page 15: Elles ont perdu leurs élections

que le débat est clos au pays, Stephen Harper approuve l'exclusion des organismes qui offrent des services d'avortement sécuritaire et gratuit du Programme d'aide à la santé maternelle. Le message de son parti est clair : le travail de ces groupes ne doit pas être soutenu par des fonds publics car à travers eux, le Canada se trouve à faire la «promotion» de l'avortement.

C'est l'entièreté du financement des groupes de femmes qui est ébranlé par ce virage politique en 2006. Des « réformes » drastiques dans les critères d'admissibilité du Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada privent de financement tous les groupes ayant des « activités de revendication au Canada et de lobbying auprès des gouvernements fédéral, provinciaux/territoriaux ou des administrations municipales »[2] ou encore, « des activités de recherche ou de sondage »[3]. Simplement, tout groupe à caractère politique est inadmissible à des subventions. C'est autrement que les conservateurs et conservatrices envisagent améliorer la vie des Canadiennes. La lutte à la violence faite aux femmes est la priorité de la ministre Ambrose et elle souligne les actions de son gouvernement en ce sens, notamment l'alourdissement des peines pour agression sexuelle et le passage de la majorité sexuelle de 14 à 16 ans.

Que l'on considère l'égalité entre les sexes comme atteinte ou comme un combat à mener, une seule lecture s'impose : depuis son arrivée au pouvoir en 2006, le Parti conservateur a su étaler en actes et en paroles son mépris des luttes féministes. L'ex-ministre de la Condition féminine, Beverly J. Oda, dénonçait lors d'une session parlementaire d'octobre 2006 le discours de «victimisation» des groupes de femmes : « Il faudrait arrêter de considérer les femmes comme des victimes. Les femmes, les Canadiennes, ne se voient pas comme des victimes. Nous savons qu'elles sont des leaders »[4]. Deux ans plus tard, en 2008, sur 500 «leaders» canadiens et canadiennes, soit les PGD des plus grandes sociétés canadiennes, 30 soit moins de 10%, étaient des femmes[5]. Si les Canadiennes ne sont pas des victimes, depuis 2006, elles sont celles des politiques conservatrices.

1 The World Economic Forum, The Global Gender Gap Report 2010, http://www.weforum.org/s?s=Le+Global+Gender+Gap+Report+2010, (24 juillet 2011).

2 Condition féminine Canada, « Fonds communautaire pour les femmes », http://www.cfc-swc.gc.ca/fun-fin/wcf-fcf/guide-fra.html#section3, (24 juillet 2011).

3 Ibid.

4 Parlement du Canada, 39e législature, 1ère session, numéro 61, le vendredi 6 octobre 2006, http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Pub=Hansard&Doc=61&Language=F&Mode=1&Parl=39&Ses=1#Int-1690348, (24 juillet 2011).

5 La Gazette des femmes, « Mouvement des femmes : Défis et perspective », http://www.csf.gouv.qc.ca/modules/AMS/archive.php?type=gazette, (24 juillet 2011).

IDÉOLOGIE

Petit lexique du vocabulaire piégé du gouvernement

Philippe Lapointe, étudiant en science politique

Tout individu qui s'intéresse un tant soit peu à la politique se doit d'avoir en main son petit lexique du vocabulaire piégé gouvernemental. C'est une tradition bien entretenue par les élites que d'inventer de beaux mots pour s'assurer de ne pas être démasquées. En fait, que ce soit l'Église catholique du Moyen Âge qui utilisait le latin alors que les masses ne lisaient à peine, ou encore les gouvernements du Québec et du Canada actuels qui défendent leurs programmes de coupures avec des termes abstraits, extrêmement techniques et/ou économiques, le principe est le même. Si le lectorat ne comprend pas le terme, il va croire que c'est bon. Ainsi, le discours du gouvernement est truffé de petites expressions pièges qui, comme les citations latines, ne sont vouées qu'à endormir la lectrice ou le lecteur et lui faire croire que tout va bien. ***Abusus non tollit usum***[1]**, il me fait donc plaisir de rectifier le sens de ces termes afin que vous puissiez les lire convenablement.**

L'une des tâches principales des élites mondiales est de nous faire croire que leur domination est naturelle. Vous remarquerez donc que la plupart des termes sont inspirés du vocabulaire économique. De ce fait, les capitalistes tentent d'introduire ce type de vocabulaire à toutes les sphères de la vie afin de s'assurer que nous soyons conditionné-e-s aux idées qui sont propres à l'idéologie dominante. Ainsi, même l'éducation est passée dans le malaxeur du discours capitalo-centriste[2]. Aux yeux du gouvernement, lors de notre passage au cégep ou à l'université, nous sommes une clientèle désireuse d'accéder au marché du travail grâce à l'acquisition de connaissances. Nos institutions doivent être rentables, performantes, efficaces pour attirer un effectif étudiant favorable à la croissance économique.

> « On considère rationnel ce qui correspond à des impératifs économiques et non à une logique de formation pédagogique et sociale susceptible de transformer notre société. »

Clientèle étudiante

Aujourd'hui la communauté étudiante est touchée par la relation marchande. On ne fait plus référence à une relation professeur-e/étudiant ou étudiante mais à une transaction monétaire où les gens aux études forment la clientèle. L'éducation n'est donc pas considérée comme un droit, mais plutôt un bien, qu'il faut évidemment payer pour acquérir la connaissance. Nous sommes bien loin d'une transmission de savoir pour le bien commun.

Marché du travail

Évidemment, dans la conception marchande, l'étudiante et l'étudiant d'aujourd'hui ne vont pas à l'école pour jouer un rôle social, mais plutôt pour se vendre personnellement sur le marché du travail. L'éducation devient une valeur ajoutée. Une personne diplômée a donc plus de chance de trouver du travail, aura un meilleur salaire, vivra mieux: méga-cabane en banlieue, garage double, VUS, pelouse, chien, cinéma-maison. Car évidemment, dans la tête du gouvernement, le rêve de tous et toutes est d'avoir une pelouse. Ce n'est sûrement pas d'avoir un esprit critique, d'analyser, de lire, de comprendre, d'être curieux et curieuse, d'aimer apprendre... Non, c'est la pelouse. Pour ce faire, les diplômé-e-s doivent plaire aux entreprises, représenter du capital humain rentable et malléable au service de « l'innovation».

Étudiant équivalent à temps plein (EETP)

En bonnes pourvoyeuses de services, les institutions d'enseignement sont en compétition entre elles pour attirer le plus de clientèle. Actuellement, le mode de financement des universités fonctionne selon la formule EETP. La clientèle est alors considérée dans un calcul savant où l'institution reçoit un montant correspondant au nombre d'étudiants et d'étudiantes considéré-e-s à temps plein. De cette compétition découle la délocalisation des campus (ex: Université du Québec à Rimouski à Lévis), les campagnes de publicité féroces et coûteuses et les programmes de plus en plus spécialisés au baccalauréat pour donner l'impression de diplômes clés-en-main vers un emploi.

Adéquation formation et emploi/ recherche et technologies de pointes

Il n'y a pas que l'étudiant et l'étudiante qui doivent plaire aux entreprises, mais aussi les établissements collégiaux et universitaires. En plus du financement par EETP, l'institution doit attirer du financement privé des entreprises. Pour ce faire, l'institution est vue à la fois comme un centre de formation d'employé-e-s spécialisé-e-s et un centre de recherche pour technologies de pointe. L'arrimage de l'institution avec les besoins des entreprises privées se fait au détriment de la formation citoyenne, tout cela dans le but d'un développement économique accéléré, payé par les contribuables au profit des entreprises.

Performance

Capacité d'aller chercher du financement privé pour de la recherche ciblée.

Rentabilité

Optimisation des secteurs performants. Ainsi, il faut s'assurer que le coût de formation d'un EETP soit inférieur au revenu obtenu pour un EETP. Dépense < Revenu.

Rationalisation

L'élimination ou la réduction des dépenses pour les programmes jugés non utiles. Par exemple, l'augmentation du nombre d'étudiants et étudiantes par professeur-e. On considère rationnel ce qui correspond à des impératifs économiques et non à une logique de formation pédagogique et sociale susceptible de transformer notre société.

Ce rapide lexique vous permettra d'appréhender les discours gouvernementaux avec un nouvel œil. Ne cessez pas d'être vigilantes et vigilants. D'autres expressions sont utilisées pour endormir la population, il faut les démasquer. La formation postsecondaire se doit d'être perçue comme un droit, un apprentissage libre et social. En acceptant le vocabulaire gouvernemental, on abdique le droit de revendiquer une éducation alternative. C'est à nous de promouvoir un autre discours qui reflétera notre idéal.

Il ne faut pas considérer la formule de financement de l'éducation actuelle comme un ordre naturel. Il existe des alternatives, il existe d'autres façons de penser l'éducation, non seulement le financement, mais aussi l'approche et le contact au savoir. La gratuité scolaire est une perspective de financement qui entraînera bien plus qu'une élimination de la facture, ce sera un virage complet dans l'idéologie qui oriente le réseau collégial et universitaire québécois. Un simple regard au vocabulaire utilisé nous convainc.

1 L'utilisation impropre n'exclut pas l'usage approprié.

2 Lire: GIBSON-GRAHAM, J.K. (Collectif), *Postcapitalist politics*, University of Minessota Press, Minneapolis-London, 2006.

ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-UNION EUROPÉENNE

La liberté du marché, la soumission de la société

Nicolas Hamon, étudiant en philosophie

Depuis le Sommet de Prague en 2009, le Canada et l'Union Européenne (UE) négocient un nouveau traité de libre-échange : l'Accord économique et commercial global (AECG). Bien que les négociations des modalités de cet accord soient tenues secrètes, des groupes d'opposants ont pu mettre la main sur des versions préliminaires des documents cadres de l'entente. Le contenu de ces documents est préoccupant. S'il est approuvé par les deux parties, l'AECG va pousser la libéralisation du marché canadien beaucoup plus loin que le très contesté Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

Il se pourrait bien que le marché de l'eau, jusqu'alors épargné par les différents accords commerciaux, soit cette fois-ci indirectement inclus dans l'AECG.

Aux yeux des classes politique et économique dominantes, l'AECG est un outil qui permettra des opportunités d'affaires considérables. Selon une étude produite conjointement par les deux parties, l'Union Européenne était en 2008 le deuxième partenaire commercial du Canada (après les États-Unis). En plus de réduire notre dépendance au marché américain, l'AECG permettrait une hausse des échanges commerciaux de près de 20% en 2014, ce qui gonflerait le produit intérieur brut (PIB) canadien d'environ 8,2 milliards de dollars[1]. Étant donné l'actuelle morosité de l'économie canadienne, les gains exposés ici semblent alléchants. Cependant, plusieurs restent sceptiques quant aux gains réels que pourrait nous apporter cette entente. Celle-ci implique de lourds sacrifices de la part des citoyens et citoyennes.

Les provinces s'en mêlent, mais pas pour le mieux...

En effet, l'UE a posé comme condition de négociation la présence des provinces et des territoires canadiens dans un dessein bien précis. Elle aimerait inclure dans l'AECG de vastes champs de compétences exclus de l'ALENA, qui couvre pour sa part uniquement des compétences fédérales. Ainsi, pour la première fois au Canada, les domaines de l'éducation, de la santé, de l'énergie, du transport en commun et de certains programmes sociaux pourraient êtres soumis à un accord de libre marché : cela implique la fin de la liberté d'action de l'État pour protéger l'environnement ou orienter le développement économique. Concrètement, dans le but de favoriser un «commerce concurrentiel», les États n'auraient plus la possibilité de subventionner ou de favoriser des entreprises locales. Cette politique pourrait nuire grandement aux régions du Québec dont le développement repose entre autres sur les investissements gouvernementaux. Les Ontariens et les Ontariennes pourraient faire face au même problème avec le Green Act, qui subventionne le développement des énergies renouvelables. Cette politique devrait être abolie en vertu du nouvel accord parce qu'elle favoriserait les entreprises locales au détriment des intérêts des multinationales européennes[2]. Un marché libre de toute intervention étatique favorise de facto les entreprises les plus compétitives, et ce au détriment du développement de compétences locales. La signature de l'AECG accentuerait la transformation radicale du rôle de l'État opéré depuis déjà un bon moment. Il délaisse sa position d'acteur politique et d'investisseur économique de premier plan, pour devenir spectateur de seconde zone. Cette adoption rendra également plus difficile un retour en arrière, malgré la bonne volonté dont pourrait faire preuve un parti progressiste au pouvoir.

Privatisation de l'eau à l'horizon

Plus grave encore, il se pourrait bien que le marché de l'eau, jusqu'alors épargné par les différents accords commerciaux, soit cette fois-ci indirectement inclus dans l'AECG. Ce n'est pas tant l'exploitation de cette ressource par les entreprises européennes que la possibilité pour elles de contrôler notre eau qui est inquiétante. Au Canada, les réseaux d'épuration et de distribution des eaux sont dans un piteux état. Selon le Syndicat de la fonction publique, des rénovations majeures, dont le coût serait de l'ordre de 31 milliards de dollars sont à

Suite à la page 18

GRÈCE

Pays à vendre

Anna Perreault, étudiante en histoire de l'art

Envoyée spéciale en Grèce

Sous une chaleur étouffante, des gens se massent dans la rue pour attendre un bus qui ne passera pas. Les magasins autour sont plongés dans le noir, coupés d'électricité et à la radio tourne en continu un disque de jazz. En réponse à l'appel des syndicats, les travailleurs et travailleuses grec-que-s ont entamé, les 29 et 30 juin, une grève générale afin de faire front commun contre l'adoption du nouveau plan d'austérité destiné à sortir la Grèce de la faillite. Hausse des impôts, abaissement du seuil d'imposition de 12 000 à 8 000 euros par an, réforme des retraites et des critères pour les allocations sociales et le chômage... À Athènes, ils sont des centaines à camper depuis mai sur la place *Syntagma*, (place de la Constitution). Ce mouvement contestataire réunit des gens de tous âges; travailleurs et travailleuses, aux études ou au chômage. On les appelle *Aganaktismeni*, ou les indigné-e-s (écho au mouvement espagnol, voir article page 18) et le 30 juin dernier, ils étaient des centaines de milliers dans les rues d'Athènes pour manifester leur rage après l'adoption finale au parlement grec du plan 2012-2015, à 155 voix contre 138 avec 5 abstentions.

Une histoire de vol et de corruption

Suivant la chute du régime des Colonels en 1974, les problèmes économiques et les gouvernements corrompus, de droite comme de gauche, se sont succédés jusqu'à laisser à la Grèce une dette de plus de 300 milliards d'euros. Les taxes augmentent et les banques prêtent de l'argent à des taux exorbitants qui ne peuvent être remboursés; ainsi, au lieu de se sortir du trou, la Grèce s'y enfonce de plus en plus. Mon ami Valandis, employé d'un restaurant, a bien voulu passer un après-midi avec moi à la terrasse d'un café de Thessalonique afin de parler de la situation de son pays : « C'est le système qui ne marche pas, avance-t-il, nous sommes supposés travailler pour faire de l'argent que nous allons dépenser et ainsi faire rouler l'économie. Mais après tout ce qu'ils nous enlèvent, à la fin d'une journée de travail nous n'avons pas assez pour dépenser dans quoi que ce soit d'autre que notre loyer. » Aujourd'hui, saigné à blanc, le pays en est rendu à se vendre lui-même. Le nouveau plan d'austérité adopté comprend la vente des services publics comme l'électricité et les transports. On a même parlé de vendre des îles... C'est une excellente opportunité pour les grandes compagnies et actionnaires étrangers qui, avec l'absurdité de la situation, se retrouvent avec la possibilité

À Athènes, ils sont des centaines à camper depuis mai sur la place *Syntagma*, (place de la Constitution). Ce mouvement contestataire réunit des gens de tous âges; travailleurs et travailleuses, aux études ou au chômage.

Suite à la page 19

ESPAGNE

De la crise économique à l'indignation

Camille Robert, étudiante en Histoire

En mai dernier, des foules se sont mises à occuper les places publiques d'Espagne quelques jours avant les élections municipales. Le mouvement des *indignados*, des indigné-e-s, s'est mis en branle le 15 mai dans 58 villes espagnoles suite à un appel sur les réseaux sociaux. À Madrid, plus de 20 000 personnes se sont rassemblées à la Puerta del Sol dans un climat relativement pacifique et festif, alors que des militants et militantes anticapitalistes tentaient pour leur part de paralyser les artères principales de la ville. Si les médias attribuent ces manifestations à des « groupes de jeunes », elles sont en fait formées de gens de tous les âges, de différentes orientations politiques et origines sociales. Leur point commun réside dans un ras-le-bol politique face à la crise économique et aux mesures d'austérité qui affectent surtout les « gens ordinaires ».

Au matin du 16 mai, les occupants et occupantes de la Puerta del Sol sont expulsé-e-s par les autorités, ce qui crée une onde de choc dans les autres villes espagnoles où s'organisent des manifestations d'appui.

Au matin du 16 mai, les occupants et occupantes de la Puerta del Sol sont expulsé-e-s par les autorités, ce qui crée une onde de choc dans les autres villes espagnoles où s'organisent des manifestations d'appui. Le 17 mai, 200 personnes réinvestissent la place publique à Madrid pour organiser en assemblée générale l'occupation qui durera toute la nuit. Plus de 500 organisations donnent alors leur appui symbolique au mouvement des *indignados*, bien que ce dernier refuse de s'associer à tout parti politique ou syndicat. Durant la nuit du 17 mai, des campements nocturnes sont organisés dans 30 villes du pays. Jusqu'aux élections du 22 mai, les foules repeuplent les places publiques et y campent plus ou moins longtemps, au gré de la répression policière.

Même si la masse d'*indignados* demeure assez hétérogène, on y retrouve un discours commun : une dénonciation de l'impasse électorale. Les débats se déroulent en assemblée générale où on discute des revendications et des propositions des comités. À Madrid, ces discussions ont abouti à la publication d'un manifeste qui revendique notamment le droit au logement et au travail, une plus grande participation à la vie politique, la promotion de la culture et l'accès à l'éducation. Ce renouveau citoyen se déroule alors qu'en Espagne, le taux de chômage dépasse 21% et atteint environ 45% chez les moins de 25 ans[1].

Des échos partout en Europe

Au terme de plusieurs assemblées, les *indignados* décident de cesser les occupations des places publiques le 12 juin, considérant qu'elles étaient un « moyen » plutôt qu'une fin. Néanmoins, ils et elles n'abandonnent pas la lutte et continuent à organiser des assemblées populaires et des manifestations. Le mouvement ne s'est pas limité à l'Espagne ; rapidement, des milliers de Français et de Françaises se solidarisent avec les enjeux des *indignados*, même si la police réprime les manifestations en procédant à des arrestations abusives. En Grèce, où le chômage dépasse les 20%, la lutte espagnole a donné un second souffle aux manifestations, rassemblant plus d'un million de manifestants et manifestantes à travers le pays le 5 juin dernier.

On le voit bien : si la crise économique de 2008 a eu des échos assez limités au Québec, en Europe, elle a eu l'effet d'une traînée de poudre, laquelle ne se limite pas à l'Espagne. La Grèce, le Portugal, l'Islande, la France et l'Angleterre ont aussi été le théâtre de nombreux soulèvements qui se poursuivent, pour certains, encore aujourd'hui. Au-delà des contextes particuliers à chaque pays, il faut voir dans cette austérité le symptôme d'une crise structurelle du capitalisme. La croissance économique ne peut se maintenir qu'en faisant violence à tous les écosystèmes, à toutes les cultures et à tous les peuples, qui deviennent les exclus du développement. Si nous ne réussissons pas à nous soulever contre cette destruction universelle, ce sont des sociétés entières qui seront évincées par le calcul froid et mécanique du coût-bénéfice.

1 [inconnu]. «Pourquoi le mouvement des «indignés» reste limité en France», Le Monde.fr, 21 juin 2011, [http://www.lemonde.fr/politique/article/2011/06/21/pourquoi-le-mouvement-des-indignes-reste-limite-en-france_1538605_823448.html], (3 août 2011).

Suite de la page 17: La liberté du marché...

prévoir. Or le gouvernement canadien a prévu à peine 20 milliards de dollars. Les municipalités doivent donc combler un manque important. On pourrait croire qu'il s'agit ici de pousser implicitement les municipalités qui peinent à équilibrer leur budget à chercher des fonds privés pour entretenir leur réseau d'aqueduc. Le programme de subvention Chantiers Canada va plus loin et se réserve le droit d'exiger une privatisation partielle ou totale de ces services pour accorder des fonds publics. Or, la gestion par le privé du traitement des eaux usées ainsi que du réseau de distribution des eaux a été un échec dans plusieurs pays: on y constatait une hausse dramatique des coûts de l'eau, accompagnée d'une baisse de service aux citoyens et aux citoyennes et d'un entretien très limité du réseau. L'Union Européenne voit là tout de même une bonne occasion d'affaire. Elle aimerait inclure les organismes responsables de la gestion des eaux dans l'AECG, ce qui permettrait aux compagnies européennes d'investir librement, dans ce secteur sensible qui relevait jusqu'alors du public. On ouvre alors la porte à un contrôle étranger de notre ressource naturelle et de nos services publics[3].

D'autres mauvaises surprises à venir...

Selon certaines études, la ratification de cet accord pourrait aussi entraîner une hausse importante du prix des médicaments (environ 20 %), ce qui pourrait faire beaucoup de mal au système de santé québécois déjà limité dans ses ressources. L'association « Les compagnies de recherche du Canada (Rx & D) », représentante autoproclamée de « l'industrie qui sauve des vies », salue ce nouvel accord de libre-échange qui pourrait permettre l'accès des entreprises canadiennes à de nouveaux consommateurs et de nouvelles consommatrices « prospères »[4]. Cependant, d'autres acteurs du monde pharmaceutique, comme l'Association Canadienne des Médicaments Génériques (ACMG), ne sont pas aussi favorables à la signature d'un tel accord. La hausse du coût des médicaments serait associée, selon l'AMCG, à la révision du règlement sur la propriété intellectuelle par le gouvernement canadien, ce qui aurait pour effet de prolonger la durée des brevets. Il serait donc plus facile d'entamer des poursuites pour vol de brevet, ce qui favorisait les monopoles des pharmaceutiques en plus de gonfler leurs profits[5].

À l'heure actuelle, ces quelques clauses ne sont pas définitives. Elles soulèvent néanmoins que l'AECG pourrait transformer durablement le pouvoir des entreprises dans la société. Si nous avons présentement peu d'informations sur les conséquences qu'aura cet accord sur le système d'éducation, il ne faut pas prendre pour acquis qu'il en sera épargné. De plus, les syndicats s'inquiètent de voir incluse dans l'AECG une clause d'arbitrage similaire à l'infâme chapitre XI de l'ALENA. Rappelons que ce chapitre controversé permet à une entreprise qui se sent lésée dans son droit au profit, par une réglementation ou une politique mise en place par le pays d'accueil, de poursuivre celui-ci.

1 Comité économique et social européen, «Les relations entre l'UE et le Canada» , septembre 2010, http://eur-lex.europa.eu/Notice.do?val=560097:cs&lang=fr&list=572158:cs,572133:cs,571733:cs,570094:cs,562030:cs,562024:cs,561524:cs,560097:cs,542068:cs,520992:cs,&pos=8&page=1&nbl=667&pgs=10&hwords=canada~&checktexte=checkbox&visu=#texte, (4 août 2011).

2 SINCLAIR, Scott. « Negotiating from Weakness, Canada-EU trade treaty threatens Canadian purchasing policies and public services », avril 2010, http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/reports/docs/Negotiating%20From%20Weakness%20EU%20Canada.pdf, (4 août 2011).

3 CAMERON Kelty , Meera KARUNANANTHAN et Stuart TREW, « Eau publique à vendre : comment le Canada va privatiser nos systèmes publics d'eau», décembre 2010, http://scfp.ca/updir/CETA_Water_Report_FINAL_-_FR-0.pdf, (4 août 2011).

4 Les compagnies de recherche du Canada, Déclaration sur l'accord économique et commercial global, juin 2011 https://www.canadapharma.org/fr/documents/20110607_Statement_CGPA_CETA_Final_FR.pdf, (4 août 2011).

5 L'association Canadienne du médicament générique, « Négociations commerciales entre le Canada et l'UE: Mesures coûteuses sur la propriété intellectuelle des brevets proposées par l'Union européenne et les fabricants de médicaments brevetés », date de publication inconnue, http://www.canadiangenerics.ca/fr/advocacy/docs/CETA%20backgrounder-FR.pdf, (4 août 2011).

CORÉE DU SUD

La contestation étudiante gagne une baisse des frais de scolarité

Marianita Hamel, étudiante en arts plastiques

Des syndicats étudiants et enseignants, ainsi que plusieurs regroupements impliqués dans la société civile sont rassemblés dans cette lutte contre les politiques néolibérales en matière d'éducation.

Alors que sur tous les continents on assiste à une tarification grandissante de l'éducation supérieure, le gouvernement sud-coréen, apparemment orienté par la pression populaire, se dirige vers une réduction de 30% des frais de scolarité. Depuis le mois de mai des grèves étudiantes, des grèves de la faim, des sit-in, des vigiles et des manifestations ont lieu un peu partout dans différentes universités à travers le pays. Ces actions s'inscrivent dans un mouvement qui réclame que l'État reprenne le contrôle de la gestion des universités et qu'il réduise les frais de scolarité

The Grand National Party (GNP) avait entre autre gagné les élections grâce à deux promesses, soit celle de réduire les frais de scolarité en augmentant le financement public et celle d'entamer des réformes afin de limiter l'emprise des intérêts privés dans les institutions postsecondaires. La même journée que l'annonce du projet de réduction des frais de scolarité et de la mise en place d'un règlement qui encadrerait le pouvoir des entreprises, l'Institut de recherche économique de la Corée (KERI) a vivement réagi contre le plan du gouvernement. Les lobbys économiques importants du pays ont alors réclamé des rencontres avec le parti majoritaire pour le mettre en garde contre ces mesures jugées radicales. Au début juillet, le GNP maintient toujours le discours qu'il investira en éducation afin de réduire les frais de scolarité. En matière de frais de scolarité, ceux de la Corée du Sud figurent parmi les plus élevés au monde, suivant de très près les États-Unis. Il annonce, sans donner de détails pour l'instant, que cet investissement sera accompagné d'une importante réforme du système d'éducation. Cette déclaration du GNP fait craindre à la population une réforme allant dans l'intérêt d'une éducation régulée par le marché.

Des syndicats étudiants et enseignants, ainsi que plusieurs regroupements impliqués dans la société civile sont rassemblés dans cette lutte contre les politiques néolibérales en matière d'éducation. On pourrait se demander comment ils ont pu atteindre un tel rapport de force face au gouvernement sud-coréen. Il est alors pertinent de se souvenir des scènes d'affrontement directes avec les forces de l'ordre que le pays a connu par le passé. Elles caractérisent le degré de perturbation qui peut émerger des soulèvements populaires.

Suite de la page 17: Un pays à vendre

d'acheter un pays à rabais.

La lutte continue

La nouvelle aide financière accordée par l'Europe est d'environ 160 milliards d'euros, incluant une participation du secteur privé (les banques et les assurances). Argent accordé en échange de mesures pénalisant directement les jeunes, les travailleurs et travailleuses et les retraité-e-s, forçant la population à payer une dette qui n'est pas la sienne. Les *Aganaktismeni* demandent entre autres la démission du gouvernement, des changements majeurs dans la constitution et le remboursement par les banques de tout l'argent mystérieusement disparu au fil des ans. « *C'est comme si les banques et le gouvernement disaient au peuple : désolés, nous sommes dans la merde alors vous devez maintenant nous rembourser tout l'argent que nous vous avons volé »,* continue Valandis. Les manifestants et manifestantes ne demandent pas que de l'argent; ils souhaitent aussi une réforme complète du système. Beaucoup ne veulent pas d'une aide financière européenne. Puisqu'ils n'ont plus rien à perdre, il est préférable de toucher le fond pour ensuite se relever ensemble et, surtout, indépendants.

Mais les manifestations sont réprimées de manière extrêmement agressive : durant celles des 29 et 30 juin derniers à Athènes, les gaz lacrymogènes ont été répandus en si grande quantité qu'ils se sont infiltrés jusque dans les métros, laissant des centaines de personnes avec des problèmes respiratoires. Les forces policières attaquent aussi les médecins et les camps de premiers soins. « *La lutte va continuer, mais j'ai peur que ça se fasse dans le sang »*, conclue mon ami. Cette répression si violente d'un gouvernement capitaliste et corrompu s'expliquerait-elle par la peur de voir s'organiser, sur la place Syntagma, des assemblées utilisant le principe de démocratie directe, réunissant des citoyens et citoyennes de tous âges conscientisé-e-s et uni-e-s? Car c'est bien dans ce genre de situation, lorsqu'on est acculé au pied du mur et qu'il faut faire front commun, qu'on trouve la preuve qu'autre chose est possible.

CHILI

Soulèvement pour une éducation publique, gratuite et de qualité

Marianita Hamel, étudiante en arts plastiques

Depuis le mois de mai, les professeur-e-s et les étudiants et les étudiantes exercent des moyens de pression à travers tout le Chili pour réclamer un financement accru du système public d'éducation. À la fin juin, une manifestation rassemblant près de 200 000 personnes a fait trembler les pavés de la capitale. Le 10 août dernier, la « Marche pour l'éducation » a rassemblé plus 150 000 personnes à Santiago, pendant que d'autres manifestations se déroulaient simultanément dans d'autres villes et que les syndicats de la fonction publique et des mines du cuivre se joignaient à la contestation sociale. Des journées de grève et d'occupations ont eu lieu dans plusieurs universités. Les camarades chiliens et chiliennes font face à une répression grandissante, mais ils et elles restent résolu-e-s et solidaires. Au début du mois d'août, les syndicats étudiants ont rejeté du revers de la main les maigres propositions du gouvernement, promettant une augmentation des prêts et bourses. Ils réclament bien plus : la garantie constitutionnelle d'une éducation publique gratuite et de qualité.

Présentement au Chili a lieu le plus important mouvement social depuis la fin de la dictature.

Sous la dictature de Pinochet, au cours des années 70 et 80, le système d'éducation chilien a été affecté par des politiques visant une marchandisation grandissante de l'éducation. La déresponsabilisation de l'État a laissé place à un développement du système d'éducation postsecondaire géré par des intérêts privés. L'application et le durcissement de ces politiques néolibérales ont été également soutenus par les gouvernements successifs depuis le début des années 90. Aujourd'hui, le plus important mouvement social depuis la fin de la dictature se soulève, c'est l'alliance des professeur-e-s et de la population étudiante qui critique solidairement et de manière combative l'orientation de la mission des universités vers les besoins des entreprises et du marché.

Le règne de ce discours, favorisant la concurrence entre les universités selon une gestion privée des institutions, a causé d'inquiétants ravages dans le domaine de l'accessibilité et de la qualité de l'éducation postsecondaire. Les frais de scolarité au Chili figurent parmi les plus élevés des pays d'Amérique latine et le niveau d'endettement des familles pour financer les études universitaires des enfants est alarmant. Les syndicats étudiants et enseignants déplorent cette situation, car ils jugent que les frais de scolarité élevés discriminent négativement les populations défavorisées et ont pour conséquence d'augmenter l'endettement des individus. La concurrence entre les universités a également provoqué une modulation de la valeur des diplômes sur l'ensemble du territoire chilien, c'est-à-dire que les diplômes ne sont pas également reconnus sur le marché du travail. Après leurs études supérieures, les diplômé-e-s se retrouvent majoritairement sans un emploi lié à leur domaine d'étude et confronté-e-s au remboursement de leur dette.

GRANDE-BRETAGNE

L'université britannique en déroute

Multiplication des frais et explosion de l'endettement

Jaouad Laaroussi, étudiant en histoire

Le jeudi 9 décembre 2010, les députés britanniques votaient par une faible majorité le triplement des frais de scolarité universitaires - 323 députés en faveur contre 302 en défaveur. Cette décision fit passer les coûts d'inscription annuels de 3 290£ (5 000$) à 9 000£ (14 000$). Cette attaque n'est que l'ultime aboutissement des transformations du système d'éducation britannique de la dernière décennie, qui inspirent déjà les politiques de ce côté-ci de l'Atlantique.

Abolition de la gratuité scolaire

En 1997, le New Labour Party de Tony Blair arrivait au pouvoir en martelant ses trois priorités: « L'éducation, l'éducation et l'éducation! »[1]. Derrière ce leitmotiv se cachait pourtant une série de réformes qui charcuteront l'accessibilité universitaire. Le système d'éducation supérieure était gratuit avant l'arrivée au pouvoir de Tony Blair mais celui-ci introduisit au début de son mandat des frais de scolarité universitaire se chiffrant à 1 175£ (1 800$).

Au cours de l'automne dernier, la colère grondait sur les campus et explosa à deux reprises dans des manifestations réunissant plusieurs dizaines de milliers de personnes à Londres, le 10 novembre et le 9 décembre.

Neuf ans plus tard, le même gouvernement imposa une nouvelle hausse des frais de scolarité qui portait cette fois à 3 895£ (6 000$) le coût d'une année universitaire. Afin de faire passer la pilule à la population étudiante, le gouvernement britannique mit en place un système de report de dettes. Ce système permet aux étudiants et étudiantes de ne payer leurs frais de scolarité qu'à la fin de leurs études, s'ils ou elles gagnent un salaire supérieur à 21 000£ (32 000$). Cette mesure n'a pas eu pour effet l'éradication de l'endettement étudiant et l'a plutôt encouragé, en justifiant des hausses de frais de scolarité toujours plus importantes.

En l'espace d'une dizaine d'années, le système d'enseignement supérieur anglais passa d'un financement majoritairement public à un financement privé, par la multiplication des « contributions » étudiantes. Cette évolution rapide des universités anglaises vers un mode de financement privé accentua la concurrence entre les différentes universités, légitimant l'augmentation vertigineuse de frais pour accéder aux études supérieures.

Tripler les frais de scolarité

Une nouvelle vague de hausse de frais de scolarité toucha l'Angleterre au cours de l'automne 2010. Cette fois-ci le gouvernement mit en place une nouvelle augmentation des frais de scolarité à 6 000£ (9 000$) par année et plafonnant à 9000 £ (14 000$) pour les universités les plus prestigieuses. Le prix de la facture étudiante est laissé à la discrétion de chacune des universités, celles-ci ayant comme seule contrainte le plafond de 9 000 £. La réaction étudiante fut immédiate pour dénoncer cette nouvelle attaque au droit à l'éducation.

Au cours de l'automne dernier, la colère grondait sur les campus et explosa à deux reprises dans des manifestations réunissant plusieurs dizaines de milliers de personnes à Londres, le 10 novembre et le 9 décembre. De telles manifestations de rage n'étaient pas survenues en Angleterre depuis les émeutes contre la « Poll-tax » du 31 mars 1990. Malgré l'ampleur du mécontentement et la mobilisation étudiante historique, le gouvernement continua la privatisation des universités anglaises déjà bien enclenchée. Cet échec du mouvement étudiant à maintenir la pression sur le gouvernement n'est pas étranger aux divisions entre les franges combatives et concertationnistes au sein de la « National Union of Students » (NUS). Le président de la NUS, Aaron Porter, dénonça d'ailleurs les occupations ayant ponctué la manifestation du 10 novembre et donna par la suite un appui mitigé à un mouvement d'occupation touchant 50 des 250 campus membres de la NUS.

Les conséquences commencent à se faire sentir

Au cours de l'hiver 2011, on observa les premières conséquences néfastes de cette hausse des frais de scolarité. Les trois quarts des universités britanniques décidèrent de faire payer le prix fort aux étudiants et étudiantes, situation à laquelle même le gouvernement ne s'attendait pas. « En fait, il fallait s'y attendre, explique Beth Evans, responsable du syndicat étudiant de l'université d'Oxford. Si un étudiant voit qu'une université est moins chère, il va penser qu'elle est moins bonne que les autres. »[2] La marchandisation des études universitaire anglaises depuis l'abandon de la gratuité scolaire en 1997, a mené à un système où la qualité de la connaissance se justifie à travers son coût.

L'accès aux institutions universitaires est fortement handicapé par ces hausses et nombre de personnes se redirigent vers une formation technique accessible dans les collèges (équivalent du secteur technique dans les cégeps). Cependant, la même logique de privatisation du financement des collèges est en cours, alors que les universités mettent de la pression afin que ces institutions post-secondaires augmentent leurs frais à 6 000£ (9 000$) par année. Pour le moment, moins d'une vingtaine des 220 collèges britanniques a augmenté ses frais, mais les autres ne devraient pas tarder à les suivre.

Ce rapide tour d'horizon de la situation de l'éducation supérieure en Angleterre nous permet d'observer de quelle manière, en l'espace d'une dizaine d'années, les universités britanniques sont passées de la gratuité scolaire à l'un des coûts les plus prohibitifs des pays occidentaux. Au Québec, l'éducation semble prendre le même chemin, alors que les partisans du néo-libéralisme à la tête de nos gouvernements érigent le système anglo-saxon en exemple.

1 COUGHLAN, Sean. «Education, education, education», 14 mai 2007, http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/education/6564933.stm, (27 juillet 2011).

2 BLANCHET, Élisabeth. « Angleterre : premières conséquences du triplement des frais de scolarité dans les universités », 7 juin 2011, http://www.educpros.fr/nc/rss/article-rss/a/angleterre-premieres-consequences-du-triplement-des-frais-de-scolarite-dans-les-universites.html, (27 juillet 2011).

Qu'est-ce que l'ASSÉ?

L'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) est une organisation de type syndical qui regroupe, à l'échelle du Québec, près de 42 000 membres dans plusieurs associations étudiantes à la fois collégiales et universitaires d'un bout à l'autre du Québec. Elle incarne, aujourd'hui, la continuité d'un courant qui a fait du mouvement étudiant, depuis quarante ans, un acteur incontournable de la société québécoise et un important agent de progrès social en éducation.

Pour le droit à l'éducation

L'ASSÉ considère l'éducation comme un droit fondamental de notre société, et non comme un privilège. Dans cette optique, chaque membre de la société a le droit à une éducation gratuite publique, accessible, laïque et de qualité, libre de toute forme de discrimination.

Pour une stratégie efficace : Le syndicalisme de combat!

On ne peut dissocier l'analyse de la pratique. À des revendications progressistes, en rupture avec l'ordre établi, correspond nécessairement une stratégie d'action particulière. Cette stratégie, l'expérience du mouvement étudiant québécois l'a dégagée : c'est le syndicalisme étudiant de combat. Au Québec, comme partout ailleurs, c'est à travers les luttes menées par les mouvements combatifs que le peuple a obtenu les programmes sociaux les plus importants.

Cela implique, d'une part, le développement de pratiques syndicales dynamiques et démocratiques. À ce titre, il faut multiplier les occasions de débats, élaborer collectivement des analyses, ne pas craindre la confrontation des idées et surtout leur donner l'espace pour mener à des prises de décisions. L'assemblée générale est par excellence cet espace de démocratie syndicale.

L'ASSÉ, c'est ses membres!

À l'intérieur de l'ASSÉ, chaque association étudiante est souveraine. Les décisions prises par des délégué-e-s en Congrès ne deviennent pas automatiquement une résolution que chaque association membre doit appliquer sans l'accord de l'assemblée générale!

S'unir pour être plus forts!

La meilleure façon de supporter et de participer à ce vaste mouvement est de prendre part aux activités de l'ASSÉ, s'impliquer dans ses structures, aller à vos assemblées générales et de promouvoir l'affiliation de votre association étudiante à l'ASSÉ! Affilier à l'ASSÉ ça veut dire partager les ressources de son association étudiante avec celles des autres dans le but de défendre le droit à l'éducation. Être membre de l'ASSÉ, c'est contribuer à bâtir un important mouvement collectif et démocratique permettant de développer à l'échelle nationale une stratégie de lutte efficace.

www.asse-solidarite.qc.ca